



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES

# BILAN 2012



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : Axes stratégiques.....</b>	<b>7</b>
<b>1. En lien avec la Commission européenne, l'AIMF encourage l'implication des autorités locales dans le dialogue interculturel au service de la paix et du règlement des conflits.....</b>	<b>8</b>
<b>a) Les actions des élus locaux dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux.....</b>	<b>8</b>
<b>b) L'AIMF encourage les autorités locales membres de son réseau à se mobiliser pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation ..</b>	<b>9</b>
<b>c) Une 32<sup>ème</sup> Assemblée générale placée sous le signe du « dialogue interculturel et paix ».....</b>	<b>10</b>
<b>2. Renforcement de nouvelles cohérences de l'action cadrée par la programmation stratégique.....</b>	<b>13</b>
<b>a) La mise en œuvre d'un corps de valeurs pour la gouvernance locale .....</b>	<b>14</b>
<b>b) La dynamisation des Commissions permanentes.....</b>	<b>14</b>
<b>c) L'émergence de nouvelles coopérations institutionnelles sud-sud.....</b>	<b>16</b>
<b>d) La diversification des sources de financement .....</b>	<b>16</b>
<b>e) Un partenariat avec l'Union européenne qui se confirme.....</b>	<b>17</b>
<b>f) Le développement des partenariats avec l'OIF.....</b>	<b>19</b>
<b>g) La programmation stratégique recommandait aussi une application concrète des recommandations issues des Assemblées générales.....</b>	<b>19</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : Appui à la décentralisation, à la bonne gouvernance locale et à l'autonomisation des collectivités locales .....</b>	<b>21</b>
<b>1. Pour une bonne maîtrise de la gestion municipale, l'AIMF continue de promouvoir des outils et guides qui renforcent les capacités techniques et politiques de ses villes membres : outil de gestion pour la diversité et la prévention des conflits ; modèle francophone pour les projets d'eau et d'assainissement .....</b>	<b>22</b>
<b>a) Outil de gestion pour la diversité et la prévention des conflits .....</b>	<b>22</b>

b) En lien avec les universités, l'AIMF mène aussi des études de capitalisation et de production de guides de bonnes pratiques dans les domaines de l'eau et l'assainissement.....	23
2. L'AIMF favorise le dialogue entre équipes pédagogiques, parents et élèves.....	24
3. L'autonomie financière des collectivités locales reste aussi une priorité pour l'AIMF.....	25
a) Phase d'études .....	25
b) Phase de réalisation.....	26
4. Cette autonomie financière accompagne les processus de décentralisation .....	28
a) L'AIMF appuie l'implication des autorités locales tunisiennes au processus de réforme sur la décentralisation dans le pays .....	29
b) L'AIMF et son partenaire, l'Union européenne, accompagnent aussi la gouvernance, le renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun, du Congo et de leur association nationale.....	30
c) L'accompagnement du processus de décentralisation en République démocratique du Congo .....	31
d) En lien avec l'Union européenne, l'AIMF appuie le processus de décentralisation en Centrafrique à travers deux programmes.....	31
5. L'AIMF et l'Union européenne accompagnent la construction de la paix par le développement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire .....	35
6. Partenariat concret entre l'Union européenne et l'AIMF pour favoriser la mise en lien et le développement local de plusieurs dizaines de villes d'Afrique de l'Ouest à travers la valorisation de leur patrimoine culturel.....	36
<b>TROISIÈME PARTIE : Le Fonds de Coopération « Des projets qui mettent l'accent sur une politique sociale et culturelle forte pour l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux services de base » .....</b>	<b>39</b>
1. Budget 2012 du Fonds de Coopération (en €).....	40
2. Répartition des investissements .....	41
3. Projets terminés en 2012.....	42
4. Programme de subvention voté en 2012.....	43
5. Requêtes qui seront présentées aux Bureaux de 2013 .....	44
6. Projets en cours d'exécution .....	45

<b>7. L'AIMF met en œuvre un projet de sauvegarde du patrimoine urbain à Kampot.</b>	<b>47</b>
<b>8. La prise en compte du patrimoine dans les projets d'assainissement à Siem Reap.</b>	<b>48</b>
<b>9. A Bangangté (Cameroun), l'AIMF engage un programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement .....</b>	<b>48</b>
<b>10. Appui à la mise en place d'un service municipal pour la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).....</b>	<b>49</b>
<b>11. Mise en place d'un réseau d'enlèvement de déchets à Zouerate (Mauritanie) .....</b>	<b>50</b>
<b>12. Les villes membres du réseau de l'AIMF se mobilisent pour l'accès à l'éducation et à la promotion de l'échange sud-sud .....</b>	<b>50</b>
<b>a) Mise en place d'un centre d'apprentissage des métiers à Téliélé (Guinée) .....</b>	<b>50</b>
<b>b) La promotion de l'échange d'expérience et d'expertises sud-sud .....</b>	<b>51</b>
<b>13. Le Fonds d'urgence de l'AIMF pour être solidaire avec les collectivités locales membre de son réseau.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>53</b>
<b>a) Composition du Bureau.....</b>	<b>53</b>
<b>b) Nouvelles adhésions en 2012 .....</b>	<b>54</b>
<b>c) Liste des membres du réseau .....</b>	<b>55</b>
<b>d) Le Secrétariat permanent.....</b>	<b>57</b>



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les séries de crises (crise économique, crise financière, crise alimentaire, crise liée aux conflits et crise environnementale) que traversent la plupart des États du monde, n'ont pas épargné les collectivités locales et plus particulièrement les villes, points d'impacts des problèmes sociaux nés de celles-ci. De nos jours, ce contexte international dans lequel évoluent les collectivités locales est de plus en plus complexe et difficile à appréhender. Toutefois, l'année 2012 a permis à l'AIMF de confirmer sa capacité d'adaptation face aux enjeux de ce monde. Ainsi, au-delà des nouveaux projets, de leur diversification, qu'il s'agisse de la nature des opérations ou des bailleurs de fonds, cette année, les actions de l'AIMF ont été essentiellement rythmées par trois objectifs majeurs :

- la concrétisation de la mise en œuvre de la Programmation stratégique 2009-2013.
- la prise en compte du rôle des villes dans le dialogue interculturel au service de la paix et du règlement des conflits.
- le développement d'une politique sociale au bénéfice des populations des villes membres

L'année 2012 matérialise la mise en œuvre de la programmation stratégique de l'AIMF dont les objectifs sont, entre autres, de mettre en œuvre un corps de valeurs liées à la gouvernance locale, développer le fonctionnement de groupes thématiques au sein du réseau, diversifier les sources de financement, mobiliser l'expertise du Sud, renforcer l'appui à apporter aux métropoles et aux associations faitières, développer un partenariat concret avec les autres institutions de la Francophonie, assurer un suivi des recommandations votées en assemblées générales.

Ces objectifs ont été largement atteints. Pour mieux accompagner le fonctionnement du réseau, l'AIMF crée un mécanisme d'évaluation par les pairs. En effet, au-delà de l'évaluation technique des projets qu'elle promeut, l'AIMF a souhaité mettre en valeur la dimension politique de ses actions de coopération. Cette démarche, recommandée également par la programmation stratégique, permet de mieux apprécier les attentes et le ressenti des maires au regard des relations nouées avec le Secrétariat permanent. Afin de mener à bien cette démarche, il est nécessaire que puisse s'établir un dialogue libre, basé sur la confiance et la réciprocité. Pour cela, le Secrétariat permanent a complété son équipe avec des évaluateurs indépendants ayant déjà exercé des fonctions électives locales, ce qui leur permet d'être en phase avec les préoccupations de leurs interlocuteurs.

Pour ce qui concerne le volet dialogue et règlement des conflits, l'AIMF a amené ses membres à s'approprier cette thématique en initiant, à travers des échanges d'analyses multi-acteurs, la réflexion sur le rôle des autorités locales pour l'émergence d'actions concrètes autour de cette problématique. Pour cela, plusieurs rencontres ont été organisées à Bruxelles en mars 2012 sur « Les élus locaux dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux », en août 2012 à Genève sur « Les autorités locales dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation » et en novembre 2012 à Abidjan lors de l'Assemblée générale dont la thématique principale a été consacrée « au dialogue interculturel et à la paix ». Ces différentes rencontres montrent que 2012 a permis d'aller plus avant avec une démarche coordonnée, tout au long de l'année, sur la nécessité de prendre en compte l'action des autorités locales dans la prévention et le règlement des conflits.

2012 est aussi l'année de la publication de plusieurs manuels de bonne gouvernance locale et d'appui à l'autonomisation des collectivités locales : modèle francophone pour les projets d'eau et d'assainissement ; gestion de la diversité et la prévention des conflits ; gestion participative ; gestion axée sur les résultats ; gouvernance locale responsable ; guide des associations d'autorités locales ; fiches techniques sur la gestion de l'eau ; guide du patrimoine et développement local. Avec ses partenaires financiers, plus particulièrement l'Union européenne, l'AIMF développe une solution globale pour que ses membres acquièrent une plus grande autonomie financière. Ce programme associe adressage et modernisation de la gestion financière. Dans ce cadre, l'AIMF intervient au Cameroun, aux côtés du ministère des Finances, pour le renforcement des capacités des ordonnateurs et des receveurs municipaux. Elle met aussi en place des projets d'appui aux processus de décentralisation, notamment en Tunisie, au Congo et au Cameroun.

En 2012, l'AIMF continue également sa politique de mise en œuvre de projets concrets de société mettant l'accent sur une politique sociale et culturelle forte pour l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux services de base. A cet égard, elle soutient, entre autres, des villes dont les pays sont en sortie de crise :

- Côte d'Ivoire (Grand-Bassam) : elle finance la restauration du Palais de justice ;
- Guinée (Télimélé) : elle participe à un programme de formation théorique et pratique de la jeunesse dans les métiers liés à l'infrastructure (bâtiment, travaux publics, mécanique), à l'artisanat (cordonnerie, tannerie, teinture, forge, tissage, couture) et au développement rural (agriculture, élevage, pisciculture, gestion de l'environnement) ;
- Tunisie (Bir El Hafay) : elle propose un projet participatif d'aménagement du quartier "El Horia".

Le Fonds de coopération donne aussi une réponse concrète au dialogue entre la ville et ses écoles en finançant des équipements qui améliorent les conditions sanitaires dans les milieux scolaires. C'est le cas au Mali, à Mopti et au Cameroun, à Bangangté. L'AIMF met également des services structurants en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Bangangté (Cameroun), Louga (Sénégal), Zouerate et Rosso (Mauritanie), Vientiane (Laos). En outre, elle met en œuvre des projets qui répondent aux attentes de ses villes membres en matière de santé publique : Construction et réhabilitation de 17 postes de santé au Sénégal dont 3 à Thiès et 14 à Kaolack ; Construction d'un centre de santé à Bohicon (Bénin). De plus, l'AIMF valorise et favorise l'échange d'expertise sud-sud, notamment au :

- Cameroun, le personnel municipal de Bafou a été formé par celui de Bangangté ;
- Burkina Faso : des échanges entre les équipes techniques de la commune de Bobo-Dioulasso et de Banfora se font régulièrement, pour comparer la mise en œuvre de leurs deux projets en cours ;
- Mali : l'expertise des services techniques de la ville de Bamako est sollicitée dans la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement à Gao et Bandiagara ;
- Cambodge : l'expertise du bureau technique de la ville de Siem Reap est mise à profit dans la mise en œuvre des projets de l'AIMF dans ce pays, en particulier à Kâmpôt ;
- Bénin : la mise en valeur du patrimoine de la ville de Porto-Novo par celle d'Erevan (Arménie).

Cet esprit de solidarité se retrouve aussi dans l'aide d'urgence attribuée aux réfugiés du Nord du Mali, à Bamako et en Mauritanie.

## PREMIÈRE PARTIE :

### Axes stratégiques

De nos jours, le thème « dialogue interculturel et paix » est devenu une problématique centrale dans le discours de différentes organisations internationales. C'est pourquoi l'AIMF a mobilisé le savoir-faire et l'expertise des collectivités locales francophones afin qu'elles soient plus actives dans ce domaine.

Tout au long de l'année 2012, l'AIMF a développé des outils et organisé des rencontres de haut niveau axées principalement sur le rôle des élus locaux dans l'établissement d'un dialogue propre à prévenir l'apparition de conflits, à accompagner le retour à la paix et favoriser sa consolidation. Cela s'inscrit dans la confirmation des orientations voulues par la programmation stratégique afin, de renforcer davantage la confiance et la visibilité du réseau des maires francophones.

Ainsi, en lien avec la Commission européenne, à Bruxelles, elle a tenu, au mois de mars, un séminaire centré sur le « Rôle des élus locaux dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux » et à Genève, en août, sur « Les autorités locales dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation ».

L'Assemblée générale de l'AIMF organisée à Abidjan en novembre, a tiré les conclusions, et voté les recommandations issues de ces rencontres sur la thématique du rôle des autorités locales dans la prévention et la gestion des conflits. Elle a également validé son outil de gestion pour la diversité et la prévention des conflits.

Le moment et le lieu du vote de ces recommandations et de la validation de cet outil sur la prévention et la gestion des conflits ne pouvaient être mieux choisis. En effet, comme l'a rappelé un grand témoin, Charles Konnan Banny, président de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation en Côte d'Ivoire, en présence de hautes personnalités ivoiriennes dont son Excellence, Monsieur Alassane Dramane Ouattara, le Premier Ministre et le ministre des Affaires étrangères, « les efforts accomplis pour fermer définitivement la page tragique de l'histoire du pays sont énormes. Cela s'est réalisé sans oubli, sans négation de ce qui est passé, mais dans un esprit de justice et de vérité. Une paix sans mécanisme autoritaire, ni de contrainte, mais qui émane d'une action locale, au plus près des populations, pas d'effet immédiat attendu mais un processus transitionnel qui donne le temps de la réconciliation et du pardon ».

## **1. En lien avec la Commission européenne, l'AIMF encourage l'implication des autorités locales dans le dialogue interculturel au service de la paix et du règlement des conflits**

Les expériences présentées ont été nombreuses sur les causes et les effets des crises. En effet, si elles sont reconnues et encouragées, les collectivités locales peuvent être des instruments de prévention et de résolution des conflits. C'est pourquoi, durant toute l'année 2012, en lien avec la Commission européenne, l'AIMF a permis la tenue de rencontres de haut niveau centrées sur le rôle des villes dans le dialogue interculturel au service de la paix et du règlement des conflits ; l'objectif majeur de l'AIMF étant de faire des villes des acteurs incontournables dans la promotion d'un vivre-ensemble dans la paix. Le temps semble donc venu, au terme d'une série de conférences internationales organisées sur ces problématiques, de passer des maux de la guerre aux mots de la paix, en cultivant les interrelations qui produisent de la cohésion sociale, source de démocratie, de progrès, de liberté. L'observation renseigne cependant sur le fait que des initiatives sont prises, que des réalisations s'en suivent, sans qu'elles ne convergent entre elles, conséquence d'une compétition sans règles, d'une concurrence sans objectif, à l'échelle territoriale. Comment passer du sectoriel à l'universel local ? Comment mettre ensemble ces acteurs en les fédérant autour d'un socle de valeurs et de principes, pour créer des synergies qui feront communiquer les passerelles entre elles vers des objectifs collectifs intéressant l'ensemble de la communauté ? Ces enjeux à gagner et ces défis à relever sont de taille. Ce qui nécessite l'implication de toutes les forces vives de la commune qui doivent agir de façon concertée et coordonnée pour réussir. Dans le fond, la question est, au nom d'un idéal de démocratie, d'aller au-delà de la prévention des conflits, pour apprendre à les gérer et à leur donner un caractère non violent. La rencontre d'Abidjan avait pour objectifs de répondre à ces préoccupations.

### **a) Les actions des élus locaux dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux**

Cette thématique a fait l'objet d'un séminaire organisé à Bruxelles, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2012, en marge de la réunion du Bureau de l'AIMF. La rencontre a été axée sur deux thématiques : « Villes et diversité culturelle : pour que le pluralisme soit un pluralisme constructif » ; « Villes et coopération transfrontalière : des dynamiques populaires d'intégration aux dynamiques institutionnelles ». En effet, ces ateliers ont démontré que gérer les antagonismes sociaux réclame un caractère, un tempérament, mais aussi une méthode, à savoir :

- l'acceptation du conflit, subordonnée à la recherche de l'entente et de la reconnaissance mutuelle ;
- l'identification des divergences, l'élucidation des référentiels, des normes, des droits de chacun et tout ce qui sépare, avant l'élaboration des solutions ;
- la recherche de consensus, de valeurs communes, au-delà des malentendus ou des clivages traditionnels ;
- la recherche de compromis mutuellement acceptables, qui rendent possible la cohabitation malgré des intérêts et des valeurs irréductibles, qui font promesse et engagement ;
- l'institution d'une égalité de parole "horizontale", une occasion dans la diversité des positions respectives d'entendre et de donner de la valeur à la parole de chacun, quel que soit son statut, son rôle ou sa position.

« A la suite du séminaire, les échanges ont permis de formuler des recommandations à l'attention de l'AIMF :

- l'AIMF doit, à travers sa banque de données en ligne, favoriser la collecte des expériences, l'échange et le partage d'informations, de savoir-faire, et de bonnes pratiques en matière de promotion de la diversité culturelle et de gestion des antagonismes ;
- l'AIMF est invitée à constituer en son sein un réseau d'expertise pour appuyer les autorités locales souhaitant mettre en œuvre des politiques et projets culturels qui respectent les diversités et participent à un développement harmonieux et durable ;
- au regard de la diversité culturelle, la ville n'est qu'un des acteurs. L'AIMF doit porter une recommandation générale aux gouvernements pour qu'ils assurent une plus grande autonomie d'action des collectivités locales et un financement adéquat en matière de culture et de gestion de la diversité, notamment à travers le reversement des taxes municipales ;
- l'AIMF devrait renforcer les liens avec les universités pour approfondir la réflexion sur la gestion par les maires des grands enjeux de la diversité socio-économique des territoires ;
- pour accompagner les collectivités locales dans la prise d'initiatives et dans la mise en œuvre de leur politique de dialogue, l'AIMF doit susciter la création de concertation et de dialogue transfrontalier ;
- faire de l'AIMF l'interlocutrice à l'échelle des pays et des organisations locales et transnationales pour que les avis, les besoins des populations soient compris par les responsables des États ;
- l'AIMF devrait appuyer les autorités locales francophones pour qu'elles se dotent d'un corpus de valeurs, de méthodes, d'exemples, d'un compendium des compétences au niveau local en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix ;
- L'AIMF devrait engager un processus de réflexion avec l'Union européenne qui a été hautement représentée en ouverture de ce séminaire et au cours des ateliers de l'AIMF, et faire des propositions concrètes pour une meilleure prise en compte des maires ;
- à l'image du programme initié par l'AIMF entre les élus burkinabé et ivoiriens, les membres de l'atelier lui recommandent également de promouvoir des projets concrets entre les autorités locales transfrontalières. »

**b) L'AIMF encourage les autorités locales membres de son réseau à se mobiliser pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation**

Les 30 et 31 août 2012 à Genève, l'AIMF a organisé un séminaire de haut niveau sur « Les autorités locales dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation ». Cette rencontre a été principalement axée sur le concept de la diplomatie des villes et la place des autorités locales dans les processus de consolidation de la paix. L'objectif du séminaire était d'offrir un espace d'échange et de réflexion, ainsi qu'une tribune, aux autorités locales confrontées aux situations de crise et de consolidation de la paix. À l'issue du colloque, les échanges ont permis d'identifier :

- les bonnes pratiques dans la façon dont les élus locaux peuvent jouer leur rôle dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation ;

- les voies et moyens permettant aux autorités locales d'être des acteurs majeurs dans la prévention des conflits et les sorties de crise, notamment en renforçant leur position de coordinateur.

La rencontre a également permis :

- des échanges d'expériences en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix ;
- la sensibilisation et l'identification de bonnes pratiques dans la gestion par l'élu local des situations de prévention des conflits et de consolidation de la paix ;
- la validation d'un corps de valeurs et d'une méthodologie partagée permettant aux élus locaux de jouer leur rôle en matière de prévention et de résolution des conflits ;
- des recommandations sur les attributions dont les autorités locales devraient être dotées dans le cadre des processus de décentralisation pour pouvoir jouer pleinement leur rôle.

### c) Une 32<sup>ème</sup> Assemblée générale placée sous le signe du « dialogue interculturel et paix »

Lors de sa 32<sup>ème</sup> assemblée générale, tenue à Abidjan en novembre 2012, l'AIMF a invité les autorités locales francophones à réfléchir sur la thématique « villes, dialogue interculturel et paix ». Cette rencontre a permis aux membres de son réseau de prendre conscience de leur responsabilité sur des sujets qui préoccupent de plus en plus les acteurs locaux, en charge de la gouvernance sociale de leurs territoires.

Rappelons que cette thématique a toujours été au cœur des préoccupations de l'AIMF qui s'est saisie de la question depuis 2005, en menant des études et en organisant des rencontres ayant abouti à la création d'un guide pour la prévention et la gestion des conflits.

Ainsi, à Abidjan, une nouvelle plateforme de dialogue sur le rôle des autorités locales dans le dialogue interculturel et la recherche de la paix a été initiée. Elle a fait l'objet d'un panel de hautes personnalités et deux ateliers de travail. Le panel, animé par le professeur Lionel PRIGENT de l'université de Brest (France), par ailleurs membre de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU), a permis de recueillir plusieurs témoignages de hautes personnalités, notamment :

- le Ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation de République centrafricaine, Monsieur Josué Binoua ;
- le Ministre de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, Monsieur Maurice Bandaman ;
- L'Imam de la Grande Mosquée du Plateau d'Abidjan, Monsieur El Hadj Djiguiba Cisse ;
- l'Évêque et Co-adjuteur du Diocèse de Yopougon d'Abidjan, Monseigneur Jean Salomon Lezoutie ;
- le Maire de Treichville, Président de l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVIVOCI), Président du Conseil des Collectivités territoriales de l'UEMOA, Monsieur François Albert Amichia ;
- l'Administrateur principal de l'unité de « Gestion des crises et de la fragilité », Direction générale du Développement et de la Coopération, Commission européenne, Monsieur Denis Pourchet.

Ce panel a été précédé par l'intervention d'un grand témoin, Monsieur Charles KONAN BANNY, Président de la Commission nationale pour le Dialogue, la Vérité et la Réconciliation en Côte d'Ivoire. A la suite du panel, s'en suivent deux ateliers de travail.

Le premier atelier, « Soutenir les processus de réconciliation dans les situations post conflit : quel rôle, quel levier d'actions pour les élus locaux ? » s'interrogeait sur l'avenir des populations d'origines différentes, vivant sur un même territoire et administrées par un même gouvernement local. En effet, les observations effectuées sur plusieurs villes montrent que les situations varient d'un territoire à un autre, selon le degré d'intégration des populations et selon que les événements qui les affectent se sont produits in situ (tensions entre communautés, conflits d'intérêt) ou sont venus de l'extérieur (guerres ethniques, crises climatiques, agissant sur un territoire plus grand que celui de référence). L'analyse des phénomènes observés indique que la fatalité ne doit pas s'insinuer dans le vocabulaire des responsables communaux, car il est toujours possible d'améliorer les conditions de vie des habitants, comme l'ont démontré les rencontres organisées par l'AIMF depuis plusieurs années sur ces thématiques. Le guide sur la gestion de la diversité et la prévention des conflits agrège ces recommandations en expliquant le processus (axes majeurs, étapes, fiches techniques). Le but de cet atelier était de contribuer à faire sortir la ville de ses limites territoriales, en montrant qu'elle n'est pas seule face à ses problèmes et à ces questions, que des éléments dispersés peuvent se connecter entre eux pour établir des relations entre la ville, les acteurs locaux et ses partenaires extérieurs.

Quant au deuxième atelier, « Impliquer les élus locaux dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix », il devait montrer que la meilleure réponse aux crises actuelles est l'implication des élus locaux. En effet, la mise en place d'un cadre démocratique implique des exigences conceptuelles de compétence, de compétition et de dialogue (débat contradictoire, remise en cause de ses propres opinions, acceptation des différences) ainsi que des exigences fonctionnelles (participation des citoyens, légitimité des gouvernants). L'effectivité de la démocratie sociale est au cœur du processus. L'intégration régionale, en termes de libre circulation des personnes et des biens, de droit d'établissement et de résidence, n'a pas produit les effets escomptés, du fait d'une politique de réglementation voulue « par le haut », au lieu de s'ouvrir et de partager « par le bas » en touchant les populations au plus près de leurs activités quotidiennes. Les acteurs locaux disposent là d'un contre exemple à inverser dans le sens ascendant. A cet égard, l'atelier avait pour objectif d'identifier un dispositif conceptuel qui consisterait à :

- identifier les acteurs et les rassembler autour d'un cadre de concertation ;
- retenir des idées simples en isolant les points sensibles ;
- définir les moyens, rythmes et occasions d'échange ;
- adopter une stratégie opérationnelle et un plan d'action ;
- planifier et trouver les financements permettant de mettre en œuvre ces actions.

A la fin des travaux des deux ateliers, une résolution a été adoptée :

« *Considérant* que la consolidation de la paix, fondée sur la solidarité et la justice sociale, est nécessaire pour le développement harmonieux de toute société humaine,

*Considérant* que les collectivités locales ont acquis une expérience solide et reconnue en matière de gouvernance participative,

*Considérant* la capacité et la responsabilité des collectivités locales à fournir à tous les citoyens, sans aucune discrimination, des services essentiels en santé, en adduction d'eau, en assainissement, en mobilité, en éducation, en culture et en justice,

Les Maires francophones réunis à Abidjan le 27 novembre 2012,

*S'engagent* à :

- Respecter les valeurs, ainsi que les principes de bonne gouvernance locale qui lient les membres de l'AIMF ;
- Assurer l'équilibre des pouvoirs au sein des territoires entre la société civile, les autorités traditionnelles et les institutions élues ou nommées ;
- Susciter et entretenir le dialogue entre les populations, dans le respect et la valorisation des traditions culturelles, religieuses et sociales différentes, mais aussi dans le respect des valeurs communes que nous partageons et qui nous rassemblent ;
- Prévenir les conflits par le dialogue interculturel et le partage d'expériences entre les membres de notre réseau
- Favoriser la solidarité entre les villes membres du réseau, notamment dans les zones frontalières en s'appuyant sur les ressources et les solidarités de l'AIMF ;

*Suggèrent* aux États membres de la Francophonie de :

- Assurer la liberté d'initiative et de coopération des collectivités locales au plan international et favoriser leur mise en œuvre ;
- Assurer la promotion et la sauvegarde du patrimoine culturel ;
- Faciliter les déplacements de leurs élus ou représentants ;
- Associer les villes dans les dispositifs de sortie de crise au sein de la Francophonie et encourager leur action ;
- Transférer aux collectivités locales les moyens de mettre en œuvre une politique d'éducation et de solidarité, à même d'assurer la prévention des crises ;
- Favoriser puis consolider l'autonomie financière des collectivités locales ;
- Renforcer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation à la paix.

*Recommandent* au Secrétariat Permanent de l'AIMF de :

- Évaluer, mettre en valeur et faire reconnaître les expériences issues de son réseau afin de montrer ce qui rend certaines initiatives plus fructueuses que d'autres ;
- Élaborer un manuel didactique et interactif de transmission des savoirs en matière de gestion de crise ;
- Offrir un cadre de réflexion et de concertation permanent sur la gestion des antagonismes ;
- Contribuer, par des formations adaptées et le financement de projets à caractère social, au renforcement du leadership des Maires ;
- Assurer un suivi de l'application des recommandations pour mesurer le chemin parcouru ;
- Mettre en place un dispositif lui permettant de jouer un rôle de facilitateur et de tiers neutre dans des situations de crise ;
- Faciliter le dialogue entre les autorités locales des pays traversant des périodes de crises. »

L'objectif majeur de l'AIMF, en initiant cette plateforme a été atteint. Elle a permis de promouvoir et de produire ensemble les moyens d'assurer la paix. En effet, cette plateforme de dialogue pour la paix et la réconciliation ayant fait l'objet d'un panel de hautes personnalités, suivie de deux ateliers de travail a donné quelques messages forts qui peuvent être résumés ainsi :

- La violence et l'origine des conflits sont plurielles. Elles prennent une multitude de formes, une multitude de visages : des coups d'État aux revendications sociales, mais aussi une violence quotidienne, faite de discriminations, d'insécurité, de banditisme...
- Les souffrances ne distinguent pas les victimes. Les conflits recouvrent les diversités sous le même drap de malheur. Senghor, mieux que quiconque, a rappelé combien la douleur est unité : « Divers de traits de costume, de coutumes, de langues ; mais au fond des yeux, la même mélodie de souffrances à l'ombre des longs cils fiévreux ». C'est pourquoi, Maurice Bandaman, l'un des panélistes, propose que la culture soit utilisée comme un creuset devant permettre d'accueillir toutes les diversités.
- La question des racines du mal, mais aussi des enseignements de l'histoire, a enfin été posée. Cela a conduit à évoquer le rôle des religions, notamment l'islam et la chrétienté. Les racines, ce sont aussi les ethnies, les autorités traditionnelles. Souvent, les chefs traditionnels ont permis d'arrêter les violences. Les racines sont aussi ce qui permet de grandir. Ne pas seulement regarder le passé, mais se tourner vers l'avenir. La Côte d'Ivoire, par les témoignages donnés lors de cette rencontre, montre au monde entier qu'avec volonté, la paix est possible. Mais le « dialogue interculturel et paix » ne se décrète pas. Il se construit patiemment, dans l'effort partagé et la reconnaissance des valeurs communes. Et comme le résume la vision francophone du Président de l'AIMF, Bertrand Delanoë, « Chacun apporte son histoire, son expérience, sa culture. La Francophonie est l'expression d'un désir de construire ensemble, avec nos différences pour construire un projet commun ».

## **2. Renforcement de nouvelles cohérences de l'action cadrée par la programmation stratégique**

Dès 2011, l'AIMF a largement atteint les objectifs de la Programmation Stratégique votée lors de l'Assemblée générale de Québec en octobre 2008, en matière de suivi des recommandations votées en Assemblées générales et de mise en œuvre d'un corps de valeurs liées à la gouvernance locale (réalisation de trois guides didactique : gouvernance participative ; gouvernance responsable ; Gestion Axée sur les Résultats), du fonctionnement de groupes thématiques au sein du réseau, de la diversification des sources de financement, de la mobilisation de l'expertise du Sud, du renforcement de l'appui aux métropoles et aux associations faitières, de développement d'un partenariat concret avec les institutions de la Francophonie.

Aussi, en 2012, l'AIMF a mené plusieurs actions pour renforcer la confiance, la transparence et la visibilité du réseau. Des thèmes de réflexion sur nos valeurs communes et la gestion de la diversité ont été au cœur des actions de 2012. Ainsi, l'AIMF a œuvré tout au long de cette année au renforcement de la déconcentration de l'action des commissions permanentes. A cet égard, celle de Kinshasa s'est beaucoup investie dans des actions de sortie de crise. Aussi, l'AIMF s'est attelée à donner plus de visibilité aux maires francophones dans les instances internationales, notamment au sein de l'Union européenne. En outre, le Secrétariat permanent s'est redéployé et s'appuie

désormais sur une expertise du sud. A cet égard, les experts des villes, plus de 60 personnes, assurent le suivi technique des opérations. Cela a permis au Secrétariat permanent de se concentrer davantage sur son métier de base : la recherche de financements, l'appui à l'expertise locale, le suivi de la Francophonie et des partenaires, la valorisation des savoir-faire, l'ouverture du réseau des maires francophones aux grandes thématiques mondiales. Ces actions ont abouti à des résultats probants, à savoir :

- la confirmation de la diversification des sources de financements ;
- la hausse des partenariats pour le développement ;
- la mise en place d'un Fonds de garantie pour conforter la confiance des bailleurs ;
- la hausse des adhésions, preuve de l'intérêt des maires de l'espace francophone pour l'AIMF : en 11 ans, de 2001 à 2012, l'Association a connu une augmentation de plus de 130 % (106 membres en 2001 et 253 en 2012) !

#### **a) La mise en œuvre d'un corps de valeurs pour la gouvernance locale**

En 2011, l'AIMF a proposée aux maires francophones de nouvelles manières de gouverner qui se sont traduites par la mise en chantier de 3 manuels didactiques : l'éthique et la gouvernance responsable ; la gouvernance participative ; la Gestion Axée sur les Résultats qui est un outil de conception et de gestion basé sur la planification.

En 2012, elle est allée plus loin avec l'élaboration d'un guide sur la gestion et la prévention des conflits, adopté à Abidjan lors de sa 32ème Assemblée générale.

#### **b) La dynamisation des Commissions permanentes**

Les 6 Commissions permanentes de l'AIMF sont dotées d'un budget d'investissement, géré conjointement avec le Secrétariat permanent. Elles sont désormais toutes opérationnelles en animant ainsi la réflexion des villes et des associations nationales de villes sur différentes thématiques de la gouvernance locale et de la gestion urbaine. En 2012, plusieurs actions peuvent être signalées :

- La commission « Décentralisation et gouvernance locale » présidée par la ville de Saint-Louis s'est investie dans la rédaction des manuels, dans le processus de « Consultation publique », dans le suivi de la gouvernance de l'eau, dans la gestion des écoles de base. Elle est, avant tout, une structure de conseil pour le secrétariat permanent.
- La commission « Développement urbain durable et environnement » présidée par la ville de Lausanne a axé principalement ses actions de 2012 sur des discussions extrêmement approfondies sur les problématiques de l'urbanisme et de l'avenir des villes. A cet égard, elle a davantage centré ses activités sur des ateliers de formation et d'échange de bonnes pratiques.  
Après le séminaire qu'elle a organisé à Ouagadougou sur le thème « diagnostic urbain à l'échelle du quartier », pour approfondir les échanges, la Commission a animé une session spéciale sur la thématique « Une vision partagée pour faire la ville durable » lors du

Sommet d'Africités qui s'est tenu à Dakar, du 4 au 8 décembre 2012. Cette session s'est articulée autour de trois axes majeurs :

- la ville durable à travers le niveau local ;
  - le diagnostic de quartier comme la production d'une image partagée du territoire pour l'action publique ;
  - les échanges par la pratique, une démarche innovante pour alimenter l'action publique.
- La commission « Formation, mise en réseau des personnels municipaux, genre » présidée par la ville de Bordeaux, s'est principalement investie dans la préparation du Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille, du 12 au 17 mars 2012. Dans le cadre cette préparation, plusieurs séminaires ont été organisés :

▪ **« Ville, École et Eau »**

Ce séminaire a permis de mener la réflexion sur trois volets :

- gestion des services publics de l'eau ;
- gestion des écoles ;
- articulation entre les deux domaines pour l'élaboration d'une vision planificatrice des maires francophones.

▪ **« Femmes, eau et développement durable »**

Ce séminaire a également permis d'étudier trois domaines majeurs :

- femmes et gouvernance de l'eau ;
- approche comparée des pratiques liées à l'eau au nord et au sud ;
- eau, développement durable et solidarité internationale : quelle articulation ?

La Commission « Dialogue interculturel et paix » présidée par la ville de Kinshasa s'est investie en 2012 sur l'élaboration d'une réflexion sur les sorties de crise et la consolidation de la paix. En 2012, le dialogue transfrontalier a marqué les travaux de la Commission avec l'organisation des rencontres à Bujumbura (janvier 2012), Bruxelles (mars 2012) et à Genève (août 2012) pour identifier les voies et moyens pour mieux impliquer les autorités locales dans les processus de prévention et de sortie de crises locales. Ces trois rencontres ont été mises à profit pour préparer la thématique principale de l'Assemblée générale de l'AIMF, en novembre 2012, à Abidjan : « Dialogue interculturel et paix ».

La Commission « Développement local et entrepreneuriat » présidée par la ville de Québec mène des missions d'expertise et assure un transfert de savoir afin de mettre en œuvre des communautés entrepreneuriales, en lien avec la CONFJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports). En 2012, l'expérience de Niamey sur la mise en œuvre d'une communauté entrepreneuriale a été dupliquée à Lomé avec l'appui de l'Union des Communes du Togo.

La Commission « Aide humanitaire et gestion des risques » présidée par la ville de Nouakchott a mené en 2012 des actions de solidarité en Côte d'Ivoire et au Mali.

### c) L'émergence de nouvelles coopérations institutionnelles sud-sud

L'initiative en revient aux villes de Nouakchott, Dakar, Bamako et Brazzaville. Autour de ces grandes métropoles s'organise un dialogue territorial en Francophonie d'Afrique. A cet égard, l'axe Dakar-Bamako-Nouakchott inaugure une coopération sud-sud prometteuse. Les villes de Brazzaville et Kinshasa se sont engagées dans un processus de sortie de conflits communautaires. Les villes de la zone du Golfe de Guinée, Cotonou, Lomé et Porto-Novo, initient la constitution d'un « espace pertinent » d'intégration. L'Union des Communes du Togo en partenariat avec l'AIMF qui appuie la coopération Sud-Sud en réunissant 6 collectivités togolaises et béninoises autour d'un projet de dialogue transfrontalier. L'alliance des réseaux locaux de collectivités locales qui sont désormais des institutions relais pour assurer le développement à la base

### d) La diversification des sources de financement

L'implication des nouveaux bailleurs s'affirme.

	2008	2009	2010	2011	2012
- Agences de l'eau	239.655 €	620.000 €	741.278 €	850.139 €	1.042.139 €
- Union européenne	312.214 €	1.008.025 €	1.132.990 €	787.044 €	1.087.044 €

A côté de ces nouveaux bailleurs et de manière plus ponctuelle, d'autres fondations et d'autres collectivités locales participent au développement : AIRF ; CUF ; Provinces et Régions du Congo et du Cameroun ; Nantes ; Nantes métropole ; Mérignac ; Chalons ; Fondation Ensemble ; Villanova ; Région aquitaine ; Namur ; Nancy ; Andorre ; Lille ; Issy-les-Moulineaux ; Dieppe ; Albi ; Les Mureaux ; Aoste ; Waterdev ; Fondation Veolia.

Elles s'ajoutent aux bailleurs traditionnels que sont Paris, la France, la Communauté française de Belgique, le Canada, le Québec, Lausanne, Luxembourg et Bordeaux.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre des projets du Fonds de coopération, les villes bénéficiaires font désormais confiance à l'AIMF. Elles versent directement leur participation (20 % au moins) au compte du Fonds de coopération. Cela a l'avantage de valoriser leur engagement dans le développement du réseau et l'assurance d'une bonne fin du projet.

Pour conforter ses partenariats, l'AIMF a fait voter en Assemblée générale la concrétisation d'un Fonds de Garantie d'un million d'euros obtenus uniquement sur les économies de fonctionnement. Ce qui répond aux attentes de la Programmation stratégique et renforce cette dynamique et la confiance des bailleurs. En effet, en 7 ans (de 2005 à 2012), le Secrétariat permanent a fait largement évoluer le nombre des partenaires du Fonds de coopération. Ses projets ont bénéficié à plus de 3,5 millions de personnes, pour un montant de près de 12 millions d'euros. Le dernier bilan annuel effectué par pS Eau et l'AFD place l'AIMF dans les principaux contributeurs, juste derrière le SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France) et les Agences de l'eau.

## e) Un partenariat avec l'Union européenne qui se confirme

Titre	Description	Partenaires	Montant total
<b>2012</b>			
Assistance technique et renforcement des capacités pour l'amélioration des services de base offerts aux populations de Garni (Arménie)	Formation et échanges sur la planification urbaine, la gestion participative, la structuration des services communaux Développement d'un réseau local de personnes ressources au niveau des villes partenaires dans la gestion des services de base Élaboration d'outils pédagogiques et d'instruments pour améliorer le niveau de gestion des services dans les communes Mise en œuvre d'un programme d'information et de consultation des populations	Water Right Foundation* Commune de Garni AIMF	122 000 €
<b>2011</b>			
Création d'un centre de ressources national et de quatre antennes régionales en appui aux collectivités et aux acteurs du développement du Togo	Mise à disposition de documentations relatives au développement local et aux principes de décentralisation et échanges de pratiques Organisation au niveau national et/ou régional de formations, de conférences, de réunion et de tables-rondes Appui/conseil des Centres de ressources aux acteurs de développement	Union des Communes du Togo* AIMF CR Champagne Ardennes SCAC France au Togo CIFAL (Ouagadougou)	300 000 €
<b>2010</b>			
Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe Noire dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud-Sud	Réalisation de l'adressage des trois communes en lien avec le recensement des activités taxables Modernisation de la gestion comptable et financière des trois communes Renforcement de la coopération entre les autorités locales et les services fiscaux de l'État Renforcement des échanges d'expertises et d'expériences et de bonnes pratiques entre les trois communes et les associations faitières	AIMF* Bangui Douala Pointe Noire	1 500 000 €
Développement de l'intercommunalité en Côte d'Ivoire	Sensibilisation des différents acteurs du projet en vue d'une approche participative et intégrée Création matérielle et juridique des intercommunales Renforcement des capacités des animateurs des intercommunales et des élus locaux	UVICOCI* (Union des villes et communes de CI) AIMF Université des collectivités (CI) BNETD (CI) PDM (Bénin)	512 000 €
Projet participatif d'aménagement du secteur 20 de Ouagadougou et du quartier Ahouansori de Cotonou	Réhabilitation des infrastructures scolaires et médicales Construction de marchés Formation des associations de femmes Extension de l'éclairage public, et des réseaux d'eau potable Renforcement des conseils de quartiers Mise en place d'échanges entre les conseils de quartiers de Ouagadougou et Cotonou	Ouagadougou* Cotonou AIMF Association des jeunes de Sig Noghin à Ouagadougou Communauté de développement du quartier de Ahouansori (Cotonou)	1 400 000 €
<b>2009</b>			
Renforcement des capacités des collectivités du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement	Rencontres entre élus ivoiriens et burkinabés Renforcement des associations nationales de CL Renforcement des collectivités locales des deux pays Développement de la coopération tripartite Europe-Burkina Faso-Côte d'Ivoire	AIMF* Ass. Districts et Départ. de CI Union villes et communes CI Ass. Maires du BF Ville de Ouagadougou Université des Collectivités (CI) Cités Unies France	1.113.000 €
Patrimoine culturel et développement local Renforcement des capacités des autorités locales d'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la protection et de la valorisation durables du patrimoine culturel	État des lieux, analyse Mise en œuvre de formations pour les CL Stages longue durée pour les techniciens du patrimoine Séminaires de formations multi acteurs Communication diffusion (site internet, publication, réseau des villes patrimoniales) Réseau des villes patrimoniales africaines	AIMF*Associations nationales des villes du Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie, Sénégal et PDM (Bénin) Villes de Bamako, Nouakchott, Praia, Grand Bassam Ecole du Patrimoine Africain Universités de Nouakchott, Dakar et Bamako UNESCO (centre du patrimoine mondial) et ONG CraTerre	839 000 €
Programme de renforcement des capacités des acteurs locaux	Formation des agents techniques des communes à la conception, à la réalisation, à la mise en œuvre et au suivi des Plans de Développement Communaux sur les Services Essentiels	Union des Communes du Togo* Les 21 communes du Togo AIMF	72 252 €

Appui à la mise en œuvre de plans de développement communaux intégrés prenant en compte les problématiques d'eau, d'assainissement et de santé	Mise en place d'une structure d'appui au sein de l'Association des Maires de Centrafrique Identification des acteurs Formations dans les trois communes Séminaires de suivi et mise en place d'un service municipal de santé dans les trois communes	AIMF* Association des maires de Centrafrique Bangui Bambari Bangassou	300 000 €
Appui au développement de stratégies municipales de santé à Bamako et à Ouagadougou	Définition concertée de plans locaux de développement sanitaire Session de formation en politique de santé, stages pratiques, voyages d'échanges d'expertises, validation académique Appui à l'organisation des services, développement d'une ingénierie administrative des collectivités	Paris* Bamako Ouagadougou AIMF	1 241 219 €
<b>2008</b>			
Renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales	Formation à l'accès aux financements, à l'élaboration de plans de développement locaux, et de gestion de projet Mise en place de structures d'appui au sein des associations nationales de villes Séminaires régionaux de suivi évaluation	AIMF* Association des Maires du Congo Cités et Villes unies du Cameroun Villes de Brazzaville, Douala, Yaoundé, Pointe Noire Régions de La Lekoumou et du Pool (Congo) Provinces du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest (Cameroun) AIRF	717 744 €
Renforcement des capacités des collectivités locales centrafricaines	Mise en place d'une structure d'appui au sein de l'Association des Maires de Centrafrique Mise en place par l'AMCA d'une expérience pilote de service municipal consacré à l'insertion et à l'emploi Poursuite de la modernisation des services d'état civil, des finances locales	AIMF* Association des maires de Centrafrique Bangui Bambari Bangassou	300 000 €
Projet participatif d'aménagement des quartiers Gounghin de Ouagadougou	Formation Élaboration d'un programme communautaire de développement Aménagement et réhabilitation de petites infrastructures	Ville de Ouagadougou * Union des quartiers Gounghin Conseil régional du Centre du Burkina AIMF Gouvernement burkinabé	800 000 €
Stratégie de réduction des déchets de la Ville de Ouagadougou	Créations d'emplois et de revenus par le biais d'actions, de collecte, de tri et de valorisation	Ville de Ouagadougou* / AIMF Lyon / IDS (Initiatives de Développement Stratégique) CEFREPADE	1 125 675 €
Plateforme européenne des collectivités locales	Mise en place d'une Plateforme européenne des collectivités locales Interface entre l'Union Européenne et les collectivités locales Plusieurs réunions par an à Bruxelles et en Europe	CCRE*, AIMF, CGLU Association européennes : ARE, ARFE, CRPM Associations nationales de France, Roumanie, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas (VNG), Portugal, Royaume-Uni, Suède villes de Paris, Lyon et Rome	640 000 €
<b>2007</b>			
Appui à la transition démocratique en Haïti	Formation à l'observation électorale Modernisation de l'état civil national haïtien Appui à la gestion municipale	AIMF* / Centre Œcuménique des droits humains Centre d'Appui à la Jeunesse	327 738 €
Formation à l'observation électorale en Haïti	Formation de jeunes observateurs haïtiens dans la perspective des élections locales	AIMF*/B Centre Œcuménique des droits humains / Centre d'Appui à la Jeunesse	46 920 €
Appui à l'amélioration des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Kindia, Guinée	Élaboration de schémas directeurs Renforcement des capacités de la mairie dans la gestion de l'eau et de l'assainissement Adduction en eau potable	Nantes Métropole* AIMF Ville de Kindia Guinée 44	1 227 648 €

## **f) Le développement des partenariats avec l'OIF**

Au-delà de l'expérience des Maisons des savoirs initiées à Hué, Chisinau, Ouagadougou et qui a pris fin en 2012 à Kinshasa, l'AIMF s'est aussi beaucoup impliquée dans le programme des Volontaires de la Francophonie. Lors de la première promotion, l'AIMF avait suggéré de réserver un poste de chargé de mission destiné à appuyer les villes de Niamey et de Bangui.

Aussi, pour la promotion 2012, dans le cadre du programme de renforcement des capacités des réseaux locaux des collectivités locales, l'AIMF a suggéré un poste d'Assistant des programmes destiné à appuyer le Secrétariat permanent de l'Union des Communes du Togo.

## **g) La programmation stratégique recommandait aussi une application concrète des recommandations issues des Assemblées générales**

C'est avec méthode, et étape par étape que le Secrétariat permanent donne corps aux recommandations des Assemblées générales de l'AIMF. Ainsi, celles de Paris, « Villes et dialogue des cultures », et de Hué, « Villes et patrimoines », se sont concrétisées par la mise en œuvre d'un programme centré sur le patrimoine des villes d'Afrique occidentale. Cette réflexion s'est poursuivie tout au long de l'année 2012 avec des séries de rencontres.

Le Secrétariat permanent renforce son partenariat avec les universités. A cet égard, le thème de Lausanne, « Villes et Université » a été suivi d'effet. Depuis l'Assemblée générale d'Erevan, en novembre 2011, ce partenariat est devenu une réalité. Le Secrétariat permanent, avec l'appui de ses partenaires universitaires, apporte aux villes un appui à l'élaboration de stratégies municipales dans plusieurs domaines : eau et assainissement, organisation des services, recherche de financements. A cet égard, le Secrétariat permanent a développé une analyse du ressenti social de ses projets d'eau et d'assainissement dans 7 villes (5 en Afrique, 2 en Asie du Sud Est), en lien avec les universités de ces villes.

En outre et grâce à la subvention du Ministère français de l'Éducation nationale, le réseau APERAU (Association pour l'Éducation et la Recherche et de l'Aménagement Urbain) a été sollicité par le Secrétariat permanent pour constituer une expertise après la catastrophe d'Haïti et pour animer les contenus thématiques des Assemblées générales et des séminaires organisés par l'AIMF. A la 32<sup>ème</sup> Assemblée générale d'Abidjan, dont l'éclat a été rehaussé par la présence de hautes personnalités (le Président de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Alassane Dramane Ouattara, le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Monsieur Abdou DIOUF, le Président de l'AIMF, Monsieur Bertrand Delanoë, le Président de la Commission nationale pour le Dialogue, la Vérité et la Réconciliation en Côte d'Ivoire, Monsieur Charles Konan Banny, l'ancien Président béninois et Maire de Cotonou, Monsieur Nicéphore Soglo), l'APERAU a appuyé le Secrétariat permanent sur la coordination scientifique de l'événement (un panel avec les religieux et deux ateliers thématiques). L'Association était représentée par les professeurs Lionel Prigent et Koffi Djeguema. Ces derniers ont aussi animé une réunion d'évaluation sur la programmation stratégique et lancé des pistes de réflexions pour la prochaine programmation (2014-2018).



## DEUXIÈME PARTIE :

### Appui à la décentralisation, à la bonne gouvernance locale et à l'autonomisation des collectivités locales

L'appui à la décentralisation et au développement local reste l'une des priorités majeures de l'AIMF.

En effet, les processus de décentralisation en cours dans la plupart des pays, et plus particulièrement dans l'espace francophone, mettent les collectivités locales au centre du jeu politique contemporain. Cependant, leurs moyens politiques, techniques et financiers ne cadrent pas souvent avec leurs nouvelles responsabilités qui les obligent à faire face aux besoins des populations.

Ainsi, après avoir mené un travail de réflexion sur les savoirs francophones au service des territoires et de leur gestion, en 2010, et commencé la mise en œuvre de cette réflexion en 2011, l'AIMF s'oriente définitivement vers l'exécution de projets de société qui imposent la concertation et la collaboration de plusieurs acteurs, notamment entre autorités locales ou réseaux locaux de collectivités, autorités de tutelle (État et ministères sectoriels concernés) et représentants de la société civile.

C'est à ce titre que l'AIMF sollicite ses partenaires pour accompagner les processus de décentralisation et la promotion de l'autonomie financière des collectivités locales francophones. C'est le cas avec l'accompagnement du processus de décentralisation en République démocratique du Congo, grâce au soutien du Gouvernement de Wallonie Bruxelles, ou de la mise en œuvre d'un programme d'adressage et de valorisation des recettes municipales à Porto-Novo avec le ministère français des Affaires étrangères et européennes. Pour affirmer le rôle des autorités locales dans la formation professionnelle, l'AIMF a obtenu l'appui financier du ministère français de l'Éducation nationale. En partenariat avec l'Union européenne, l'AIMF s'est engagée dans la modernisation de la gestion financière des municipalités de Bangui (RCA), Douala (Cameroun) et Pointe-Noire (Congo). Elle a poursuivi ses programmes de renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun et du Congo, de développement local de plusieurs dizaines de villes d'Afrique de l'Ouest à travers la valorisation de leur patrimoine culturel, de construction de la paix par le développement transfrontalier entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

## **1. Pour une bonne maîtrise de la gestion municipale, l'AIMF continue de promouvoir des outils et guides qui renforcent les capacités techniques et politiques de ses villes membres : outil de gestion pour la diversité et la prévention des conflits ; modèle francophone pour les projets d'eau et d'assainissement**

Accompagner les autorités locales dans la gestion de leur territoire impose une évolution dans les manières de faire. A cet égard, l'AIMF continue de promouvoir des outils méthodiques et des guides didactiques pour mieux renforcer les capacités techniques et politiques des autorités locales membres de son réseau.

### **a) Outil de gestion pour la diversité et la prévention des conflits**

Ce guide est la synthèse de deux rencontres organisées par l'AIMF. Pour celle de Paris, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2009, sur la thématique « Villes et diversité culturelle », les maires francophones s'interrogeaient sur la diversité culturelle, enjeu de gouvernance locale, résultat de l'intensification des mouvements de population et de la croissance urbaine. Ils ont alors suggéré, afin de favoriser l'émergence de villes « inclusives », la création d'espaces publics de dialogue interculturel. Quant au colloque d'Erevan, du 25 au 26 octobre 2012, sur « la cohésion des territoires : un impératif au service de la bonne gouvernance locale » il a confirmé cet intérêt. Il a été articulé autour de trois ateliers sur la gestion des risques majeurs, les enjeux de la « métropolisation » et « La mise en valeur des « territoires pertinents ». Ces ateliers ont permis de définir une feuille de route destinée à renforcer la cohésion territoriale. Ensemble, ils ont mis en valeur des modes de gestion en étant animés d'un souci de plus grande efficacité des services de proximité (eau, assainissement, transport, gestion des risques), de plus de solidarité en faveur du développement économique des territoires, d'une plus grande volonté de favoriser la gouvernance participative.

En 2012, la réflexion a été plus centrée sur les antagonismes économiques et sociaux. A Bruxelles, les 1er et 2 mars 2012, la rencontre a été axée sur deux thématiques : « Villes et diversité culturelle : pour que le pluralisme soit un pluralisme constructif » ; « Villes et coopération transfrontalière : des dynamiques populaires d'intégration aux dynamiques institutionnelles ». Beaucoup plus en prise avec les crises qui se multiplient au sein du réseau, celle de Genève, du 30 et 31 août 2012, a porté sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la réconciliation ». Cette rencontre analysait le concept de la diplomatie des villes et la place des autorités locales dans les processus de consolidation de la paix. L'objet du séminaire était d'offrir un espace d'échange et de réflexion, ainsi qu'une tribune, aux autorités locales confrontées aux situations de crise et de consolidation de la paix.

Ainsi, à travers ces différentes rencontres, les membres de l'AIMF ont mené une réflexion active sur le rôle du Maire dans la construction d'un meilleur vivre ensemble. L'ambition de l'AIMF, à travers ce guide, est de rassembler l'expérience des maires, leurs bonnes pratiques, leurs échanges et leurs réflexions, en un outil facilement accessible, que chacun peut consulter pour nourrir sa réflexion et trouver des repères pour mieux gérer la diversité là où il est et prévenir les conflits. Le guide est divisé en 5 parties :

- Rencontres et reconnaissances
- Histoire, mémoire, identité et vision

- Valeurs et règles du jeu
- Agir et résoudre les problèmes
- Évaluer et améliorer

Les trois premières concernent surtout la préparation des opérations que le Maire développe en matière de prévention des conflits et gestion de la diversité, les deux dernières, la mise en œuvre de la démarche. Cette structuration entend regrouper les principales étapes qu'un Maire doit accomplir en matière de diversité :

- La gestion des contacts ou l'entretien des relations avec les responsables des différentes populations. Cette gestion est étendue aux populations elles-mêmes qui développent des liens entre elles dans le cadre d'initiatives et de manifestations publiques
- le travail de fond qu'il faut réaliser pour mieux connaître les acteurs des diversités et les populations qu'ils représentent, leur histoire, leurs projets
- établir les règles du jeu, le respect de la loi, le partage de valeurs indispensables pour qu'on puisse poursuivre des projets en commun
- transformer le projet en résultat, avec les difficultés que cela entraîne, en termes de gestion du temps, de résolution de conflits
- évaluation de l'action. C'est le moment clé pour assurer la révision du projet, sa pérennité, et éventuellement son exemplarité.

**b) En lien avec les universités, l'AIMF mène aussi des études de capitalisation et de production de guides de bonnes pratiques dans les domaines de l'eau et l'assainissement**

L'AIMF promeut une démarche qui met en valeur la gouvernance participative dans la gestion des projets d'eau et d'assainissement. En effet, au-delà de l'appui technique, l'AIMF apporte à travers chacun des projets qu'elle soutient, un appui à l'élaboration de stratégies municipales d'eau et d'assainissement, à l'organisation des services, et à la recherche de financements. Elle s'attache donc à dépasser les questions simplement pratiques et opérationnelles pour engager les villes sur une réflexion autour de la gouvernance, des valeurs que véhicule tout projet urbain. Pour soutenir cette démarche, elle s'appuie sur son expérience de terrain, sur le vécu des municipalités qui ont mis en œuvre les projets, mais aussi sur le vécu des populations. Ainsi, à partir d'une étude commanditée auprès des universitaires sur le ressenti social concernant 7 projets d'eau et d'assainissement (5 en Afrique, 2 en Asie du Sud-Est) qu'elle a soutenus, un certain nombre de facteurs clés de succès partageables, reproductibles et transposables pour d'autres projets en matière de gouvernance participative dans la gestion des projets d'eau et d'assainissement ont été déterminés. A cet égard, sur la base de cette enquête, l'AIMF a mis au point un outil interactif intitulé : Modèle francophone pour les projets d'eau et d'assainissement. De cette manière, pour une démarche mettant en valeur la gouvernance participative d'une bonne gestion des projets d'eau et d'assainissement, ce guide présente plusieurs étapes :

- la prise en compte du contexte
- la gouvernance du projet (gestion sociale, gouvernance stratégique, transparence, gouvernance opérationnelle)
- le suivi-évaluation

- créer une dynamique territoriale

L'AIMF a également mis au point un autre guide sur la gouvernance des projets d'eau et d'assainissement. Ce guide fait l'objet de 11 fiches techniques :

- les services d'eau et d'assainissement : les collectivités locales ont un rôle à jouer
- mettre en place une stratégie territoriale pour l'accès à l'eau et l'assainissement
- l'intercommunalité pour développer l'accès à l'eau et l'assainissement
- la prise en compte des facteurs socioculturels dans les projets d'eau et d'assainissement
- Eau et santé : comment les collectivités locales peuvent-elles intervenir ?
- la prise en compte du patrimoine dans les projets d'eau et d'assainissement
- le prix de l'eau et la politique tarifaire
- choisir des solutions techniques adaptées pour l'eau potable
- choisir des solutions techniques adaptées pour l'eau et l'assainissement
- le suivi technique et financier des services de l'eau et l'assainissement
- le suivi et l'évaluation des projets de l'eau et l'assainissement.

## **2. L'AIMF favorise le dialogue entre équipes pédagogiques, parents et élèves**

L'école est un lieu incontournable dans la construction de l'identité d'une personne. Avec les processus de décentralisation, les collectivités locales acquièrent de plus en plus de compétences en matière de formation et d'éducation des jeunes, mais leur implication dans la planification des formations fait souvent défaut. Aussi, leurs actions, diverses et variées, s'avèrent capitales dans les écoles.

### **➤ Accompagner l'affirmation du rôle des collectivités locales dans la formation professionnelle**

Les autorités locales ont aussi un rôle capital à jouer dans la formation professionnelle des jeunes. C'est pourquoi, en prélude aux assises de la conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) qui s'est tenue du 4 au 8 septembre 2012 à Ouagadougou, l'AIMF avait réuni plusieurs collectivités locales membres de son réseau dont : Dakar, Douala, Lausanne, Ouagadougou et l'Union des communes du Togo, pour réfléchir sur la problématique de l'enseignement technique et la formation professionnelle des jeunes, en vue d'une meilleure insertion dans le marché du travail. Grâce à la subvention du Ministère français de l'Éducation nationale, cette rencontre avait été organisée par l'AIMF à Ouagadougou, les 23 et 24 août 2012.

En effet, l'espace urbain est un support pédagogique majeur qui est sous utilisé par les équipes pédagogiques. Il est donc nécessaire de favoriser une meilleure adaptation des programmes de formations techniques et professionnelles aux outils et stratégies de développement des collectivités territoriales. En effet, pour l'AIMF et ses membres, il faut tendre vers l'employabilité des jeunes dans une optique de réduction de la pauvreté, afin de permettre une cohésion sociale durable. Il s'agit de rapprocher les jeunes de leur bassin d'emploi, par la formation.

Outre cet objectif, la rencontre a permis aux membres de l'AIMF de parler d'une seule voix et de porter un message fort auprès de la CONFEMEN lors de ses rencontres de Ouagadougou. Ils ont

ainsi délivré une déclaration unique sur les préoccupations des collectivités territoriales en matière de formation professionnelle.

Aussi, il faut signaler la participation du ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi à cet atelier, signe d'une reconnaissance par le gouvernement des actions des autorités locales en matière de formation professionnelle. Car si la définition des politiques et curricula de formation professionnelle relève de la prérogative des gouvernements, il est plus pertinent que les autorités locales, acteurs du développement à la base, participent afin de pouvoir se l'approprier. En effet, les collectivités territoriales, de par le transfert croissant des compétences et la spécificité des métiers urbains, se présentent comme des relais de valorisation des produits de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle.

#### ➤ **L'AIMF incite aussi les collectivités locales à se préoccuper de la gestion scolaire**

L'école de base est essentielle dans la vie des familles. C'est de là que s'acquièrent les bons réflexes sociaux, la prise de conscience des problèmes collectifs, notamment la propriété de l'espace public. L'objectif est d'associer les équipes pédagogiques à la politique de ville, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des jeunes à l'école en faisant intervenir les services municipaux dans la mise en place d'un assainissement dans les écoles.

C'est pourquoi, à travers son Fonds de coopération, l'AIMF donne aussi une réponse concrète au dialogue entre équipe pédagogique, parents et élèves, en finançant des équipements qui améliorent les conditions sanitaires dans les milieux scolaires. C'est le cas avec la réalisation de blocs sanitaires dans les écoles à Bangangté (Cameroun), Mopti (Mali), Banfora et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). En trois ans, l'AIMF a investi plus 321 360 € dans ces villes pour ce volet.

### **3. L'autonomie financière des collectivités locales reste aussi une priorité pour l'AIMF**

La mobilisation des ressources propres aux collectivités locales reste une priorité pour l'AIMF. En effet, en leur qualité de partenaires essentiels de l'État dans le développement des politiques publiques, de la mise en œuvre de services sociaux efficaces et de l'établissement d'infrastructures pour une meilleure qualité de vie des populations, les collectivités locales doivent disposer de pouvoirs et de ressources autonomes et être en mesure de jouer le rôle d'effet levier. Mais face à l'explosion démographique dans les villes des pays en développement, la maîtrise de la gestion urbaine devient des plus difficiles. En outre, nouveaux acteurs de cette gestion urbaine dans le cadre des processus de décentralisation, les collectivités locales ne bénéficient pas des transferts budgétaires de l'État pour mettre en œuvre leur politique de ville. C'est pourquoi l'AIMF appuie les collectivités locales membres de son réseau dans la modernisation de leurs services financiers. Cela passe par leur informatisation, avec la mise en place de son logiciel SIM\_ba et par le financement des programmes d'adressage pour une meilleure mobilisation de ces recettes locales. Ces programmes sont financièrement lourds et se réalisent sur plusieurs années.

#### **a) Phase d'études**

➤ Au Bénin, à Porto-Novo, l'AIMF a financé une mission d'étude et de faisabilité pour un projet d'adressage de la ville. En effet, cette étude a, dans un premier temps, levé les quelques

doutes qui persistaient en termes de jonction entre l'adressage de la ville et le Registre Foncier Urbain en place depuis 1994. L'étude a, dans un second temps, montré que la mise en œuvre d'un programme d'adressage assurerait des résultats positifs et non négligeables sur l'amélioration de la fiscalité locale. Ainsi, en 2013, avec l'appui financier du ministère français des Affaires étrangères et européennes, l'AIMF accompagnera la ville dans la mise en œuvre de cette opération.

- Au Gabon, à Libreville, l'urbanisation de la ville est difficile à maîtriser. En 2010, la population était estimée à 753 550 habitants. Elle compterait donc aujourd'hui plus de 800 000 âmes. La capitale gabonaise regroupe plus du tiers de la population du pays. Sa croissance démographique est rapide et son développement assez anarchique, les infrastructures urbaines ne suivant pas le rythme des constructions nouvelles. De nombreux quartiers se créent, mais ils ne sont pas structurés. Dans l'objectif d'améliorer la gestion urbaine et les ressources fiscales, l'adressage paraissait être la solution. Dans un premier temps, en juillet 2012, l'AIMF a financé une mission technique dans la ville. L'objectif de cette mission était d'étudier la faisabilité technique de l'adressage de la ville de afin d'évaluer les applications envisageables en termes de fiscalité et de gestion urbaine, mais également d'estimer les coûts du projet et proposer un chronogramme de mise en œuvre. Le programme d'adressage sera exécuté en 2013.

## **b) Phase de réalisation**

- Au Cambodge, à Siem Reap, l'AIMF accompagne un programme d'adressage patrimonial du quartier historique et la réalisation d'un circuit de découverte. L'objectif du programme est que l'adressage facilite l'inventaire patrimonial prévu par le Décret Royal de 1994. Parmi les actions à mener pour la mise en valeur du patrimoine de la ville, un intérêt particulier a été accordé à la réalisation des circuits de découverte. L'adressage des voies et des portes a abouti aussi à d'autres applications de gestion urbaine et municipale (services à la population, urbanisme, développement touristique, fiscalité).
- A Bangui (RCA), Douala (Cameroun) et Pointe-Noire (Congo), avec l'appui de l'Union européenne, l'AIMF accompagne un programme multi-acteurs en matière d'adressage, de mobilisation des recettes et de modernisation de la gestion financière de ces municipalités. Le programme a été officiellement lancé en avril 2011. Il devrait s'achever en 2014. Il a pour objectifs d'augmenter la capacité d'investissement de ces trois villes, d'une part, à travers la mise en lien entre l'adressage et le recensement des activités taxables, d'autre part, par le renforcement de leurs capacités techniques, humaines, en matière de gestion des finances locales ; et ce, dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises sud-sud. Il permettra de créer ou de renforcer les cellules d'adressage au sein de ces villes, de financer la réalisation de plans d'adressage et de panneautage associés à un recensement des activités. Il facilitera la mise en lien avec les services fiscaux de l'État. Enfin, ce projet permet d'améliorer les ressources d'investissement de Bangui, Douala et Pointe-Noire afin de financer les services essentiels aux populations et d'améliorer la gestion des services urbains et la citoyenneté. La valeur ajoutée de ce projet réside dans la mise en lien entre 3 métropoles de 3 pays géographiquement et économiquement proches, qui partagent des problématiques similaires. Ce qui permet la synergie des expériences acquises ici et là. De plus, Il favorisera la mise en

place d'observatoires fiscaux qui faciliteront le dialogue entre acteurs institutionnels locaux et nationaux et avec la société civile. La mise en œuvre de ce programme s'effectue sur plusieurs étapes :

- Organiser la mise en réseau des villes (Bangui, Douala et Pointe-Noire). Cette phase est effective.
- Procéder à l'adressage des villes (Bangui, Douala et Pointe-Noire). Cette activité couvre la mise en place et la formation d'une cellule d'adressage à Bangui et le renforcement de la cellule existante à Douala et Pointe-Noire, ainsi que la mise en place de comités de suivi dans chaque ville. Ces comités, composés de responsables municipaux et de ceux de ministère concerné (Finances), suivent la mise en œuvre des activités. A Bangui, la cellule a été créée et le comité de pilotage mis en place par arrêté municipal. A Douala et Pointe-Noire, les cellules ont été renforcées et un comité de suivi mis en place autour du Maire.
- Mobiliser les services financiers des villes (Bangui, Douala et Pointe-Noire).

Cette activité met l'accent sur :

- la rédaction de manuels de procédures budgétaires et comptables ;
  - le renforcement des capacités des élus et des personnels des services financiers ;
  - l'informatisation des services financiers et comptables ;
- Mettre en place des observatoires fiscaux. Leur vocation est de permettre l'échange et l'exploitation de toutes les informations susceptibles de mettre à jour les fichiers fiscaux, notamment sur la base du recensement des activités taxables déjà effectué dans le cadre de l'opération d'adressage. Chaque observatoire se réunit trimestriellement (2 jours par trimestre, 15 personnes) et rassemble autour du maire, les services municipaux, les associations faïtières, les services des impôts et du Trésor, les représentants de la société civile et du secteur privé.
  - Deuxième réunion du comité de pilotage à Pointe-Noire, en novembre 2012  
Les experts des villes de Bangui, de Douala et de Pointe-Noire se sont réunis le 12 novembre 2012, afin de procéder à l'évaluation du chemin parcouru dans la mise en œuvre de ce projet. Du partage de leurs expériences respectives, les experts ont pu constater une avancée notoire sur la sécurisation des recettes municipales, l'amélioration significative des ressources financières et le renforcement des capacités d'investissement de leurs entités, grâce au logiciel SIM\_ba. S'agissant de l'adressage des villes, les plans de circulation urbains et de localisation de chaque activité doivent être maîtrisés afin d'atteindre la géo localisation.
- Au Cameroun, l'AIMF apporte aussi un appui technique et financier pour la rédaction d'une nouvelle instruction comptable et l'informatisation des services financiers et comptables des collectivités locales. Une Convention de partenariat entre le Programme National de développement participatif (PNDP) et l'AIMF a été signée.

Rappelons que le PNDP a été mis en place par le gouvernement camerounais depuis 2004 pour accompagner le processus de décentralisation en cours. Dans le cadre de ses missions, il appuie les collectivités territoriales dans la mise en application du nouveau plan comptable sectoriel à travers, entre autre, une informatisation de la gestion de leur comptabilité. A cet égard, le PNDP met en œuvre une opération pilote de modernisation de la comptabilité de 50 communes. Il a retenu sur la base d'un cahier des charges le logiciel SIM\_ba de l'AIMF. Et dans le cadre de cette opération, une convention de licence d'utilisation du logiciel a été signée entre l'AIMF et le gouvernement camerounais en juillet 2012. Ainsi, il sera question de procéder à l'informatisation des services financiers et comptables de 12 communes urbaines du Cameroun (Garoua, Maroua, N'Gaoundéré, Bamenda, Limbe, Kumba Bafoussam, Bertoua, Kribi, Ebolawa, Edéa, Nkongsamba). A cette liste ont été ajoutés les 7 arrondissements de Yaoundé. Les communautés urbaines de Yaoundé et de Douala sont informatisées. Les activités de l'AIMF ont été axées sur :

- un appui technique et financier pour la rédaction de la nouvelle instruction conjointe MINATD/MINFI relative à la tenue de la comptabilité des collectivités territoriales
  - l'informatisation des services financiers (ordonnateurs et comptables) des 7 arrondissements de Yaoundé (1 serveur + 4 ordinateurs et imprimantes, câblage)
  - la rédaction des manuels utilisateurs adaptés à la nouvelle instruction comptable des collectivités locales
  - le paramétrage du logiciel SIM\_ba à la nouvelle instruction comptable
  - l'appui technique spécifique aux communautés urbaines de Douala et Yaoundé. Pour Douala, des séances de travail à Paris avec le receveur municipal et le chef de la comptabilité ont été organisées
  - l'informatisation des services financiers et comptables des 7 arrondissements de Yaoundé.
- L'AIMF poursuit également ses actions de modernisation des finances locales et de l'état civil aux Burkina Faso (Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou, Dédougou, Tenkodogo), Madagascar (Antsirabe, Diégo-Suarez, Mahajanga), Mali (mairie centrale et communes d'arrondissement), Togo (Lomé) avec des missions régulières de suivi et d'appui.

#### **4. Cette autonomie financière accompagne les processus de décentralisation**

Désormais tous les acteurs soulignent que la décentralisation favorise la bonne gouvernance. En favorisant la coordination des différents acteurs et la participation des populations locales à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement, elle en accroît la pertinence et l'efficacité, et permet de lutter contre les phénomènes de poches d'exclusion dans certains territoires. A cet égard, l'AIMF, en lien avec l'Union européenne et le Gouvernement Wallonie Bruxelles, accompagne les processus de décentralisation, notamment en République démocratique du Congo, au Cameroun, au Congo, en République centrafricaine et en Tunisie.

### a) L'AIMF appuie l'implication des autorités locales tunisiennes au processus de réforme sur la décentralisation dans le pays

Afin de soutenir la réflexion sur l'approfondissement de la décentralisation dans le pays, l'AIMF a financé une mission d'étude, du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2012, à Paris et à Strasbourg. Cette mission était composée du Président de la commission parlementaire des collectivités locales, régionales de l'Assemblée nationale constituante, de trois parlementaires ainsi que de hauts cadres de la Direction générale des collectivités locales, du Centre de formation et d'appui à la décentralisation et de la Direction des Affaires régionales du ministère de l'Intérieur.

La délégation a eu des séances de travail avec les membres du Conseil Constitutionnel, des parlementaires et de hauts cadres de l'Assemblée Nationale et du Sénat français, des ministères des Affaires Étrangères, de l'Économie, des Finances et du Commerce, et de l'Intérieur.

Cette délégation tunisienne s'est également rendue à Strasbourg. A l'issue de leur échange avec le préfet de région et le Conseil de l'Europe, les délégués ont aussi été reçus par le Maire de Paris et Président de l'AIMF, Monsieur Bertrand Delanoë.

L'AIMF a également soutenu financièrement le tenue d'une conférence internationale, les 28, 29 et 30 mai 2012 à Tunis, sur «la décentralisation : instrument fort pour la démocratie et le développement local ». Cette conférence a été organisée par la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) en collaboration avec le ministère de l'Intérieur tunisien, l'Organisation mondiale des villes, cités et gouvernements locaux unis (CGLU), la ville et la région de Barcelone.

Plus de 200 participants ont débattu en séance plénière sur les enjeux de la décentralisation et en ateliers sur l'équilibre à trouver entre décentralisation et déconcentration, le rôle des collectivités locales dans le développement et sur leurs relations avec la société civile. A l'issue des travaux, des recommandations ont été formulées et notamment celles :

- d'inscrire la décentralisation dans la future Constitution tunisienne ;
- de définir les niveaux de décentralisation ;
- de mieux répartir les responsabilités et les ressources entre ces différents niveaux et l'État central ;
- de garantir l'autonomie administrative et financière des collectivités locales et de favoriser la participation citoyenne.

Les représentants des autorités locales tunisiennes ont saisi l'opportunité de cette conférence pour lancer un appel aux membres de l'Assemblée Nationale Constituante afin que s'établisse un dialogue direct à propos du processus constitutionnel.

Ainsi, l'objectif de l'AIMF, en soutenant cette rencontre, était de faire entendre la voix des autorités locales tunisiennes afin que ces dernières ne soient pas laissées à la marge des débats dans cette phase de transition complexe. Dans ce même dessein, l'AIMF a aussi appuyé activement la tenue d'un autre séminaire organisé à Tunis, du 20 au 22 novembre 2012 par la Commission européenne sur le thème du « Dialogue structuré avec les autorités locales dans le voisinage européen sud ». Durant cette rencontre, une journée d'étude a été organisée par la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) en vue de la validation des articles de la future constitution

relatifs aux collectivités locales. Une séance de travail relative au projet de restructuration de la FNVT a été tenue le 22 novembre 2012.

**b) L'AIMF et son partenaire, l'Union européenne, accompagnent aussi la gouvernance, le renforcement des capacités des collectivités locales du Cameroun, du Congo et de leur association nationale**

Ce projet s'est terminé en 2012. Plusieurs cycles de formations axées sur des aspects théoriques et pratiques et concrets ont été réalisés. La mise en œuvre du projet portait sur quatre volets.

- Au titre de l'activité 1 du projet, douze séminaires de formation d'une semaine ont été organisés. Les formations ont bénéficié au total à 54 cadres des partenaires camerounais et congolais. La qualité des participants est à noter : Secrétaires permanents, Secrétaires généraux, Directeurs de services (Études, Communication, Ressources Humaines...). Six élus ont par ailleurs participé à la sensibilisation prévue à leur égard à l'occasion de l'ouverture, dans chaque pays, du premier séminaire de formation. Élus et officiels ont été associés aux moments clés des séminaires. Afin de favoriser les échanges sud-sud, les formateurs mobilisés étaient de nationalité camerounaise, béninoise et burkinabé. Pour permettre la diffusion des connaissances et méthodes de travail au sein des collectivités partenaires, ces dernières ont été sollicitées pour mettre en place, en leur sein, une structure de suivi chargée d'en définir les voies et moyens.
- Après la réalisation de la première phase de l'activité 1 (formation des cadres des collectivités locales) la deuxième phase des actions du projet portait sur les thématiques suivantes : état des lieux des associations nationales de villes ; communication / lobbying ; centres de ressources ; services aux collectivités. Mais, au-delà de ces formations au long de la phase de mise en œuvre de l'activité 2, un conseil a pu être apporté aux associations nationales de villes pour les accompagner dans les évolutions qu'elles ont entreprises, que ce soit au niveau de la définition de leur stratégie, du développement de nouveaux services ou encore du renforcement de leur fonctionnement interne.
- L'activité du projet visait à permettre, au niveau régional, l'échange et la valorisation des bonnes pratiques autour des thématiques de la bonne gouvernance. Les thèmes choisis ont été validés par les membres du comité de pilotage. Le premier séminaire régional, qui s'est tenu à Pointe-Noire les 24 et 25 septembre 2011 sur les « Outils de gouvernance démocratique des territoires », a rassemblé plus de 50 participants venus du Bénin, du Cameroun, du Congo, de République Centrafricaine, du Sénégal et de France. Il a permis d'aborder 3 thèmes : la gestion participative ; la gouvernance locale responsable ; la gestion axée sur les résultats. Pour chaque thème, un guide pratique a été distribué aux participants (guide GAR réalisé dans le cadre du PARECC ; guides gestion participative et gouvernance locale responsable réalisés par l'AIMF) et des bonnes pratiques ont été présentées par les représentants de collectivités locales. Le second séminaire régional s'est tenu à Douala les 4 et 5 février 2012 et a permis d'aborder 2 thèmes : le rôle des associations nationales de villes d'une part, et la coopération décentralisée d'autre part. Il a rassemblé 80 participants venus du Burkina Faso, du Gabon, du Cameroun, du Congo, de République Centrafricaine, du Togo, du Burundi et de France. Les présentations et les échanges de ce séminaire ont été

déterminants pour élaborer, à sa suite, un guide pratique sur les Associations nationales de villes. Les représentants de l'État ont été associés aux travaux de ces deux séminaires régionaux, afin d'assurer une meilleure collaboration autour des questions traitées.

➤ En termes de suivi et d'évaluation du projet, une mission de monitoring a été menée au mois de mars 2011, sur commande de l'Union européenne. A la fin du projet, deux démarches d'évaluation ont été mises en place :

- d'une part, une auto-évaluation par les partenaires, sur une base déclarative ;
- d'autre part, une étude réalisée par les universités qui avaient élaboré, en début de projet, les bilans organisationnel et institutionnel des partenaires, et qui a permis de mesurer les évolutions observables en 3 ans.

### **c) L'accompagnement du processus de décentralisation en République démocratique du Congo**

L'AIMF, avec le soutien financier du Gouvernement Wallonie Bruxelles et l'expertise de la Cellule d'appui politologique en Afrique centrale (CAPAC), conduit depuis 2009 un programme d'appui au processus de la décentralisation sur toute l'étendue du territoire de la République démocratique du Congo. Ce programme s'exécute en accord avec le ministère en charge de la Décentralisation et la cellule technique d'appui à la décentralisation relevant du ministère de l'Intérieur. L'opération avait prévu la tenue de onze ateliers de formation dans chacun des chefs-lieux des 11 provinces : 10 ont été réalisés entre 2009 et 2012. Le dernier se déroulera en mars 2013.

Chaque atelier de formation, d'une durée de trois jours, réunit une centaine de participants choisis par les autorités provinciales et locales. Mais 10 % de ces participants doivent être issus de la société civile, 30 à 40 % des autorités locales et administrations provinciales, 50 à 60 % des responsables communaux.

C'est donc plus de 1 100 responsables d'entités décentralisées ou en voie de l'être qui auront reçu une formation appropriée.

En plus de ces formations, le programme devra permettre, en 2013, la mise en place de l'Association des Villes et Communes de la RDC et la réalisation d'un recueil de fiches thématiques devant aider les autorités locales dans la gestion de leur municipalité.

### **d) En lien avec l'Union européenne, l'AIMF appuie le processus de décentralisation en Centrafrique à travers deux programmes**

Après plusieurs années d'instabilité politique et économique, l'État centrafricain s'est engagé depuis 2010 dans un processus de décentralisation comme moyen de sortie de crise en proposant la mise en place sur l'ensemble du territoire national de 14 pôles de développement à vocation économique et politique. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du 10<sup>ème</sup> FED, l'Union européenne a fait sienne cette démarche considérée comme prioritaire, dans la mesure où elle répond à un double souci de renforcement des dynamiques économiques et institutionnelles

locales, mais aussi de lutte contre la pauvreté dans un pays où le taux de chômage, élevé, touche spécifiquement les populations les plus fragiles, notamment les jeunes et les femmes. A cet égard, pour accompagner ce processus, 2 projets, cofinancés par l'Union européenne, sont mis en œuvre par l'AIMF, qui a participé également sur fonds propres aux opérations. Le premier projet concerne l'appui au réseau de villes centrafricaines et le deuxième, la mise en œuvre de Plans de Développement Communaux Intégrés.

### ➤ Renforcement des capacités des collectivités centrafricaines

L'objectif majeur de ce programme est de contribuer au renforcement de la démocratie locale en Centrafrique et favoriser le développement économique de ce pays en renforçant les capacités d'action, de conseil et de coordination de l'Association des maires de Centrafrique (AMCA) en créant un service innovant d'appui à l'entrepreneuriat à Bangui et en dotant les principales villes d'outils modernes de gestion avec l'appui du réseau AIMF. Ce programme est arrivé à terme en 2012. Plusieurs actions peuvent être notées :

- La formation des cadres de l'Association des municipalités de Centrafrique (AMCA) à la culture réseau et au dialogue avec les différents niveaux administratifs.  
Pour ce volet, deux formations à destination des cadres de l'AMCA ont été organisées du 10 au 17 mai 2011, sur la gestion axée sur les résultats et l'élaboration d'un projet de développement et du 6 au 10 mars 2012 sur les techniques de communication, de plaidoyer et de lobbying. Un voyage d'étude auprès de l'Association des Maires du Burkina Faso a été organisé à Ouagadougou du 16 au 23 mars 2012.
- La création des sites internet de l'AMCA et de la mairie de Bangui.  
Les sites suivants ont été réalisés et mis en ligne : [www.mairesdecentrafrique.org](http://www.mairesdecentrafrique.org) (site internet de l'AMCA) ; [www.villedebangui.net](http://www.villedebangui.net) (site internet de la ville de Bangui). Il faut aussi signaler la formation de trois webmasters au sein de l'AMCA et de la mairie de Bangui pour l'actualisation et l'enrichissement de ces sites. Un séminaire de validation de ces outils a été organisé le 16 avril 2012 à Bangui.
- L'enquête sur les besoins des usagers de la ville de Bangui.  
Le résultat de ces enquêtes a permis à la municipalité de mieux cibler et améliorer ses services publics.
- La production d'outils pédagogiques avec la mise en place d'un guide de gestion locale en Centrafrique.  
Un guide de gestion locale en Centrafrique a été réalisé et validé lors d'un séminaire organisé le 16 avril 2012. Ce guide contient l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire applicable, des réponses aux questions que se posent les exécutifs locaux, des outils pratiques pour la gestion communale. Il a été imprimé et diffusé sur fonds propres de l'AIMF car ces dernières activités se situaient en dehors de la période de mise en œuvre du projet.
- Création à Bangui d'un service municipal de proximité.  
Le Service municipal d'insertion pour l'emploi des jeunes (SMIPEJ) a été créé par arrêté (n° 158/MB/CAB/CP/11 en date du 7 décembre 2011). Ses personnels, nommés par la

mairie de Bangui par arrêté (n° 159/MB/CAB/CP/11 du 7 décembre 2011) ont suivi, en 2012, deux formations : l'une consacrée aux nouvelles techniques d'information et de communication du 6 au 10/12/11 et l'autre aux techniques de recherche d'emploi au sein de l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE) du 12 au 16 décembre 2011. Le personnel du service a aussi effectué une mission d'étude et d'échange auprès des guichets uniques de services aux citoyens à Niamey financée par l'AIMF, du 12 au 17 mars 2012. Les locaux du service ont été réhabilités et équipés en mobilier et matériels informatiques. Le service a été officiellement inauguré le 16 avril 2012 en présence du ministre de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture.

- Le développement d'outils de gestion d'état civil et de comptabilité.  
Les services d'état civil et des finances de Bangui, Bambari et Bangassou ont été dotés d'équipements informatiques et de logiciels adaptés à l'état civil (Siècle) et aux finances locales (SIM\_ba). Les personnels ont été formés à la gestion de l'état civil et aux finances locales pour pouvoir assurer le suivi et la maintenance des logiciels.
- La mise en place à Bangui d'équipes opérationnelles capables d'assurer un transfert des savoir-faire dans d'autres villes membres de l'AMCA.  
Les personnels de la mairie de Bangui ont été formés. L'AIMF utilisera aussi leurs compétences au cours de l'année 2013 pour assurer le suivi du projet à Bambari et à Bangassou.

#### ➤ **Projet d'appui à la mise en œuvre de Plans de Développement Communaux Intégrés à Bangui, Bambari et Bangassou**

L'objectif de ce deuxième programme est de renforcer les capacités des communes de Bangui, Bambari, Bangassou afin qu'elles participent et deviennent maîtres d'œuvre d'un développement local durable participatif autour des pôles eau, assainissement et santé. Le but est aussi de permettre, dans une démarche de réalisation de Plans de développement communaux intégrés (PDCI), la prise en compte de manière globale des problématiques environnementale et sanitaire. Les actions du projet portent sur plusieurs volets.

- L'élaboration d'un répertoire des acteurs locaux des villes de Bangui, Bambari et Bangassou.  
L'identification des acteurs locaux a été réalisée du 26 février au 1er mars 2012 à Bambari, du 9 au 16 mai 2012 à Bangassou et du 7 au 22 juin 2012 à Bangui. Ce travail a permis de dresser des répertoires des acteurs provenant des ministères sectoriels, des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales, des autorités traditionnelles et religieuses, des groupements et des associations œuvrant dans la sphère de la société civile. Ces répertoires sont accessibles sur les sites internet de la mairie de Bangui et de l'Association des maires de Centrafrique (AMCA).
- Le diagnostic des problématiques et besoins des territoires des trois villes.  
Parallèlement à l'identification des acteurs, une étude menée par des experts nationaux a permis d'établir un diagnostic des problèmes socio-économiques et environnementaux concernant l'eau, l'assainissement et la santé rencontrés sur le territoire des trois villes.

- Le lancement d'un forum sur la gouvernance participative et la mise en œuvre de plans de développements communaux intégrés.  
Ce forum, organisé à Bangui les 26 et 27 juillet 2012, a permis aux 150 participants, acteurs locaux, issus des autorités locales, organisations de la société civile, acteurs déconcentrés et responsables nationaux, d'échanger sur leurs rôles respectifs en matière de protection environnementale, gouvernance participative, coopération décentralisée et gestion axée sur les résultats. Le forum a lancé le processus d'élaboration des plans de développement communaux intégrés rédigés par l'ensemble des ces acteurs à Bangui, Bambari et Bangassou.
- La formation et le renforcement des capacités des acteurs locaux.  
120 personnes représentatives des différents acteurs locaux de chaque ville ont participé à 4 formations portant sur la gestion participative, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'amélioration de la santé des populations, la planification du développement. Ces formations se sont tenues du 1<sup>er</sup> au 26 octobre 2012 à Bangui, du 8 octobre au 8 novembre 2012, à Bambari et du 5 novembre au 7 décembre 2012 à Bangassou.
- L'élaboration des PDCI-Plans de Développement Communaux Intégrés.  
Au cours des ateliers de renforcement des capacités, chacune des communes de Bangui, Bambari et Bangassou, avec l'appui des experts nationaux et extérieurs, a élaboré son Plan de Développement Communal Intégré.
- L'élaboration de deux guides thématiques.
  - Guide de gestion de l'eau et de l'assainissement
  - Guide d'éducation sanitaire appliquée à l'eau et à l'assainissement
- L'échange d'expériences sur le fonctionnement d'un service municipal d'appui aux initiatives citoyennes (SMAPIC).  
Sur la base des résultats reconnus du service de Maîtrise d'œuvre Sociale de la mairie de Ouagadougou, service dont le fonctionnement a été reproduit avec succès dans plusieurs communes burkinabè, un échange a été organisé avec un expert du Burkina Faso en charge de ce sujet. Il s'est rendu à Bangui, Bambari et Bangassou et a échangé avec les acteurs municipaux et déconcentrés, ainsi que les représentants de la société civile sur l'utilité d'un tel service et les différentes modalités possibles de son fonctionnement.
- Des microréalisations (amélioration de l'assainissement des marchés de Miskine et Ouango à Bangui, réalisation de 2 forages à Bambari et 1 forage à Bangassou).  
Dans le cadre du processus de planification, trois projets concrets ont été réalisés afin d'améliorer les conditions de vie des populations et d'appliquer la démarche de partenariat nouée entre les autorités locales et les organisations de la société civile. L'identification des réalisations a été faite de manière participative et au regard des priorités de chaque ville. L'accès à l'eau potable a été la priorité des villes de Bangassou et Bambari. Quant à la ville de Bangui, la priorité a été portée sur l'assainissement.
- L'organisation d'un séminaire d'évaluation interne.

Au terme de la mise en œuvre du projet PDCI, et suite aux sessions d'évaluation internes organisées à Bangui, Bambari et Bangassou avec les parties prenantes du projet, un séminaire de suivi-évaluation interne a été organisé à Bangui les 17 et 18 décembre 2012. Ce séminaire ouvert et clôturé par le Premier Ministre de République centrafricaine, en présence du Ministre de l'Administration territoriale, du Président de la Délégation spéciale de la ville de Bangui, du Président de l'AMCA et de représentants des 3 villes a permis :

- d'évaluer les principaux résultats du programme ;
- d'évaluer la mise en œuvre des formations et des microréalisations dans chacune des 3 villes ;
- d'identifier les leçons à tirer et à capitaliser pour la poursuite et l'actualisation des Plans de développement intégrés, notamment en matière de mise en œuvre des politiques municipales, des rôles respectifs des autorités locales, des représentants de la société civile et des autorités déconcentrées, du rôle de l'AMCA pour diffuser les acquis auprès des communes centrafricaines.

## **5. L'AIMF et l'Union européenne accompagnent la construction de la paix par le développement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire**

Démarré en 2010, ce projet de dialogue entre élus locaux et société civile du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, a permis, malgré la guerre qui sévissait en Côte d'Ivoire, de maintenir les liens entre les différents partenaires des deux pays. Ainsi, la reprise des activités en 2011 et poursuivies en 2012, a permis la tenue du Comité de pilotage à Bobo-Dioulasso en décembre 2011, mais auparavant, un séminaire sur « l'accès aux financements extérieurs » a été organisé à Bobo-Dioulasso, du 3 au 7 octobre 2011. Ce séminaire de formation était destiné aux agents des services techniques des collectivités territoriales du Burkina Faso sur l'accès aux financements extérieurs. L'objectif de cette formation était de renforcer les capacités des cadres des collectivités territoriales sur les fondamentaux et les instruments de financement utilisés par l'Union européenne.

En 2012, les actions se sont intensifiées pour accompagner la sortie de crise et la consolidation de la paix. A cet égard, des séries de rencontres ont été organisées :

- la tenue du 3<sup>ème</sup> comité de pilotage à Bobo-Dioulasso, le 11 janvier 2012
- l'organisation d'un séminaire multi pays pour la formation de formateurs au sein des associations nationales de collectivités locales, à Yamoussoukro du 23 au 28 avril 2012
- l'organisation d'un séminaire sur la gestion de projet et l'accès des collectivités locales aux financements européens, à Grand Bassam, du 21 au 25 mai 2012
- l'organisation d'un séminaire sur la thématique « Autorités locales, sécurité alimentaire et nutritionnelle », à Bouaké du 25 au 29 juin 2012
- L'organisation d'une rencontre de dialogue et d'échanges entre autorités locales burkinabé et ivoiriennes, à Ouagadougou le 19 octobre 2012.

En effet, la rencontre de Ouagadougou a permis aux autorités locales de réfléchir sur la mise en place d'un cadre de concertation pour les élus locaux dans le cadre de la gestion de la diversité dans les territoires. Les collectivités territoriales des deux pays ont choisi le respect, la solidarité et

la lutte contre la diversité pour un développement économique, social et culturel durable. Il s'agit donc à travers ce thème de transformer cette diversité en élément privilégié du bien vivre ensemble. L'objectif est aussi de montrer qu'à travers ce projet, la coopération sud-sud pour le dialogue et la paix peut être une réalité. Le projet se positionne donc dans une logique de dialogue et de construction de la paix.

Signalons que les actions de ce projet ont eu un écho retentissant lors de l'Assemblée générale d'Abidjan, en novembre 2012, placée sous le signe du dialogue et de la paix. Ce programme devra se terminer en 2013.

## **6. Partenariat concret entre l'Union européenne et l'AIMF pour favoriser la mise en lien et le développement local de plusieurs dizaines de villes d'Afrique de l'Ouest à travers la valorisation de leur patrimoine culturel**

La valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel représentent un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires. Ces actions contribuent à lutter contre la pauvreté, à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer la cohésion sociale à travers le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des populations locales, la création d'emplois, la génération de revenus dans les filières de la construction, du tourisme, de la restauration, de l'artisanat. En effet, si l'engagement de l'État reste fondamental, les municipalités sont dotées de responsabilités croissantes dans ce domaine (maîtrise d'ouvrage de projets urbains et projets de développement territorial). L'implication des collectivités locales est donc essentielle et l'articulation entre les différents niveaux administratifs est aujourd'hui une nécessité.

Le patrimoine représente un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires et contribue à la lutte contre la pauvreté. Ces dimensions sont cependant rarement prises en compte dans les stratégies d'intervention des collectivités africaines.

Partant de ce constat, les autorités locales francophones, lors de la 22<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AIMF organisée à Hué, du 24 au 26 octobre 2007, ont formulé des recommandations pour une prise en compte effective du patrimoine culturel dans le développement local. Le Secrétariat permanent a traduit en acte ce souhait en proposant pour cofinancement à l'Union européenne un programme de renforcement des capacités sur le thème de la protection, valorisation et gestion durable du patrimoine culturel.

Ce programme de renforcement des capacités des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest par la prise en compte du patrimoine culturel dans le développement local a débuté en 2010 et est terminé en 2012. Il réunissait plusieurs villes et associations nationales de villes (Association Nationale des Communes du Bénin, Association Nationale des Municipalités du Cap Vert, Association des Municipalités du Mali, Association des Maires de Mauritanie, Association des Maires du Sénégal, Partenariat pour le Développement Municipal, Grand-Bassam, Praia, Communauté urbaine de Nouakchott, Bamako). Il a été exécuté en collaboration avec l'École du Patrimoine Africain, les Directions du patrimoine culturel (Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie, Sénégal) et l'UNESCO.

2012 a été la troisième et dernière année de ce programme. Cette année a été consacrée à la formation des cadres techniques des pays partenaires, à travers deux cours techniques régionaux organisés à l'École du patrimoine Africain de Porto Novo (Bénin).

Aussi, en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF, tenue en novembre 2012, à Abidjan, un atelier de restitution du projet a été organisé. L'atelier a rassemblé plus de 54 participants issus de 17 pays, dont 24 élus (maires, adjoints, conseillers municipaux) des villes membres de l'AIMF. L'occasion a été saisie de présenter l'ensemble des actions du programme et de dégager des perspectives permettant de pérenniser l'expérience. A cet égard, le public a salué la publication d'un guide méthodologique et pratique en matière de développement local et patrimoine culturel à l'attention des maires. Les participants ont également suggéré la structuration d'un réseau de « villes patrimoniales » et la duplication du projet dans d'autres villes africaines. Ils ont également fortement recommandé la prise en compte de ce volet dans la programmation stratégique de 2014-2018 de l'AIMF.

Désormais, l'AIMF met au cœur de ses stratégies d'intervention la dimension de la valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel. A cet égard, elle a commencé en 2012 trois projets sur le patrimoine au Cambodge :

- le projet de rénovation du patrimoine urbain à Kampot
- le projet de mise en valeur touristique dans le quartier de rizières à Siem Reap, en lien avec une expérience pilote d'assainissement de canaux secondaires
- le projet d'adressage « patrimonial » du quartier central de Siem Reap qui permettra non seulement de structurer un système de recouvrement des recettes fiscales plus efficace (qui sera appliqué à l'ensemble de la ville), mais également de concrétiser le périmètre de la protection du patrimoine urbain de Siem Reap, outil indispensable pour la mise en application du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Cette tendance devra se confirmer en 2013.



## TROISIÈME PARTIE :

### Le Fonds de Coopération

**« Des projets qui mettent l'accent sur une politique sociale et culturelle forte pour l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux services de base »**

L'AIMF est à mi-chemin dans la réalisation du programme opérationnel voté à l'Assemblée générale de Paris en 2009. Ce programme s'achèvera en juin 2013.

Il ressort du bilan, à mi-parcours, que depuis 2009, nous maintenons un rythme d'investissement qui est le double de celui de 2006. Ce rythme est maintenu avec un Secrétariat permanent redéployé. Il s'est recentré sur ce qui doit être son métier de base : la recherche de financements, l'appui à l'expertise locale, le suivi de la Francophonie et des partenaires, la valorisation des savoir-faire, l'ouverture du réseau des maires francophones aux grandes thématiques mondiales.

Le suivi technique des opérations est de plus en plus l'affaire du réseau d'experts des villes membres, réseau mis patiemment en place et qui est aujourd'hui fort de près de 60 personnes.

Durant l'année 2012, cette orientation qui est récente et innovante a été confortée. C'est dans le contexte économique difficile que nous connaissons, la seule manière valorisante de franchir les obstacles auxquels nous sommes confrontés.

Le second chiffre qui mérite attention, concerne l'indicateur de développement. Plus d'un million de personnes ont bénéficié des investissements du Fonds de Coopération de l'AIMF, lesquels s'élèvent à 2,6 millions d'euros pour les infrastructures. Cela signifie que le « circuit court », celui des maires et de la coopération décentralisée, a permis d'être visible en investissant moins de 2 € par personne pour l'eau et l'assainissement !

La conclusion à tirer est que le réseau doit utiliser la réactivité du Secrétariat permanent en se fixant des objectifs par biennium. Nous avons beaucoup investi sur l'eau et l'assainissement, afin d'être au rendez-vous du 6ème Forum Mondial de l'Eau qui s'est tenu à Marseille, en mars 2012.

A présent et compte tenu du contexte international, nous pourrions, pour les deux prochaines années, nous concentrer sur des actions concrètes, populaires, visibles, qui renforcent la méthode de gouvernance adoptée aux Assemblées générales d'Erevan en novembre 2011 et d'Abidjan en novembre 2012 : gestion axée sur les résultats, gouvernance participative, éthique.

Il s'agira de valoriser dans l'atteinte de résultats, le processus mis en œuvre, l'intérêt des populations, le dialogue intercommunautaire. Il ne s'agira donc plus de s'intéresser à la seule qualité du dossier technique, mais à ses retombées sociales, c'est ce que l'AIMF a commencé à faire avec le suivi du ressenti social dans les projets d'eau et d'assainissement à Banfora ou à Bangangté, financés par le Fonds de Coopération.

Au total, la poursuite de la mise en œuvre du programme opérationnel du Fonds de Coopération nous a conduit à affirmer, en 2012, la volonté de faire des villes francophones des villes inclusives et elle affichera cette démarche avec plus de précision au cours des deux prochaines années : le droit à l'eau n'est pas le seul droit auquel peut prétendre un citoyen. En mobilisant les savoir-faire, en favorisant l'esprit de médiation à travers la gouvernance participative, l'AIMF confortera sa légitimité.

## 1. Budget 2012 du Fonds de Coopération

### Subventions reçues

<u>Institutions</u>	. Paris .....	933 040 €
	. MAE.....	403 290 €
	. Canada .....	377 814 €
	. Wallonie.....	200 000 €
	. Bordeaux.....	40 000 €
	. Luxembourg .....	24 800 €
	. Lausanne.....	18 000 €
	. Liège .....	25 000 €
 <u>Agences</u>		
	. Rhin-Meuse .....	35 000 €
	. SIAAP .....	57 000 €
	. Adour-Garonne .....	100 000 €
 <u>Autres villes</u>		
	. Les Mureaux.....	5 000 €
	. Aoste .....	30 000 €
	<b>Total reçu.....</b>	<b>2 248 944 €</b>

### Subventions à recevoir

	Rhin-Meuse.....	165 000 €
	<b>Total reçu et à recevoir .....</b>	<b>2 413 944 €</b>

## 2. Répartition des investissements

	Dépenses		Nombre de projets		Nbre de missions d'experts		Investissements 2012
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	
<b>Fonds de coopération</b>							
Équipements urbains	255 728 €	118 073 €	3	2			Haïti (centre pour mineurs), Téliélé (centre de formation)
Santé	278 849 €	211 504 €	3	2			Bohicon, Kaolack
Assainissement - eau	1 549 646 €	1 870 853 €	15	14			Bandiagara, Banfora, Bangangté, Bobo-Dioulasso, Rosso, Tahoua, Vientiane, Zouerate, Appui aux services municipaux (Garni-UCOZ), assainissement-école (Mopti, Ouagadougou, Tsévié)
Culture / Patrimoine / Aménagement	127 292 €	898 084 €	3	8			Casablanca, Erevan, Sidi Bouzid, Kampot, Niamey, Praia, Rabat, Siem Reap
Formation	106 727 €	181 285 €	5	2			Guinée, RDC (appui à la décentralisation)
Informatique	6 360 €	7 679 €	1	1			Logiciel paie et personnel
Transport	6 509 €	12 626 €	1	1			Police municipale Ouagadougou (don vélos Liège)
Missions/Études	146 971 €	259 495 €			8	16	
<b>Total</b>	<b>2 478 082 €</b>	<b>3 559 599 €</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>8</b>		
<b>Un Parisien un arbre</b>	<b>90 092 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1</b>	<b>0</b>			Projet terminé
-							
<b>Fonds d'urgence</b>	<b>103 206 €</b>	<b>89 935 €</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			Appui aux réfugiés maliens
-							
<b>Total général</b>	<b>2 671 380 €</b>	<b>3 649 534 €</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	

### 3. Projets terminés en 2012

Pays	Ville	Titre du projet	Thème	Cout total en €
Arménie	Garni	Renforcement des capacités	Formation	<b>122 000</b>
Bénin	Lokossa	Dons de fournitures scolaires	Culture/Patrimoine	<b>138 000</b>
Bénin	UCOZ	Étude de faisabilité pour la création d'une régie des eaux du Zou	Services essentiels	<b>24 200</b>
Bénin	Bohicon	Construction d'un centre de santé	Services essentiels	<b>185 000</b>
Burkina Faso	Ouagadougou	Requalification d'un quartier : Polesgo	Services essentiels	<b>99 000</b>
Cap Vert	Praia	Espace public Quartier	Culture/Patrimoine/ Équipement	<b>370 000</b>
Cambodge	Siem Reap	Assainissement et préservation du patrimoine	Culture/Patrimoine/ Équipement	<b>290 000</b>
Guinée	Conakry	Formation à la maîtrise d'ouvrage en matière d'eau et d'assainissement	Formation	<b>50 000</b>
Haïti	Tout le pays	Réinsertion sociale des mineurs	Services essentiels	<b>8 401 000</b>
Laos	Vientiane (quartier Naxone)	Alimentation en eau potable	Services essentiels	<b>147 000</b>
Laos	Vientiane (quartier Houaikan)	Alimentation en eau potable	Services essentiels	<b>151 000</b>
Laos	Vientiane (Houa Sieng, Ville Saithany)	Alimentation en eau potable	Services essentiels	<b>147 000</b>
Mali	Mopti	Construction de blocs sanitaires dans les écoles	Services essentiels	<b>160 000</b>
Mali	Gao	Assainissement (sur 2 ans)	Services essentiels	<b>310 000</b>
Mali	Bandiagara	Eau potable	Services essentiels	<b>440 000</b>
Mauritanie	Zouerate	Gestion des déchets ménagers	Services essentiels	<b>221 000</b>
Niger	Niamey	Aménagement espace vert	Équipement public	<b>24 000</b>
Niger	Niamey	Aménagement d'un espace vert	Culture/Patrimoine/ Équipement	<b>18 000</b>
Niger	Tahoua	Approvisionnement en eau potable	Services essentiels	<b>115 000</b>

#### 4. Programme de subvention voté en 2012

Projets votés au Bureau de mars 2012 (Bruxelles)					
PAYS	Ville	Nature du projet	Population concernée	Coût total du projet en €	Subvention allouée
Cambodge	Siem Reap	Valorisation du patrimoine périurbain	1 000	290 000	60 000
Côte d'Ivoire	Grand Bassam	Restauration du patrimoine	20 000	405 500	100 000
Burkina Faso	Bobo-Dioulasso	Mise en place d'un réseau eau et assainissement et d'un service municipal	80 000	815 000	78 000
Mauritanie	Zouerate	Mise en place d'un réseau d'enlèvement de déchets	50 000	221 000	25 000
Niger	Tahoua	Accès à l'eau potable dans le village de Arwa	3 000	115 000	42 000
Sénégal	Louga	Appui à la gestion des services de base	90 000	420 000	85 000
Laos	Vientiane (Naxone)	Eau et assainissement	30.000	147 000	37 000
Arménie	Garni	Renforcement des services municipaux	25 000	122 000	10 000
Tunisie	Sidi Bouzid	Projet participatif de requalification urbaine	36 000	1 600 000	400 000
Guinée	Toutes villes	Formation à la maîtrise d'ouvrage locale	Élus et techniciens	50 000	30 000
RDC	Villes du pays	Appui à la décentralisation	Élus et techniciens	150 000	150 000
Tous pays	Toutes villes	Formation des élus		20 000	20 000
Tous pays	Toutes villes	Expertise et suivi des projets		90 000	90 000
<b>Total subventions allouées au Bureau de mars 2012</b>				<b>1 127 000 €</b>	

Projets votés au Bureau de novembre 2012 (Abidjan)					
PAYS	Ville	Nature du projet	Population concernée	Coût total du projet en €	Subvention allouée
Cambodge	Kampot	Valorisation du patrimoine périurbain	100 000	250 000	70 000
Guinée	Telimélé	Centre d'apprentissage aux métiers artisanaux	56 000	263 000	91 000

Burkina	Bobo	Mise en place d'un réseau eau et assainissement et d'un service municipal	80 000	872 278	100 000
Maroc	Casablanca	Requalification urbaine quartier "Laharaouine nord"	55 000	1 200 000	275 000
Mauritanie	Zouerate	Mise en place d'un réseau d'enlèvement de déchets	50 000	221 000	101 000
Sénégal	St-Louis	Gestion des déchets	800 000	80 000	30 000
Mali	Bandiagara	Eau-assainissement	14 000	415 000	180 000
Niger	Maradi	Renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale : assainissement liquide et solide	200 000	310 000	100 000
Togo	Dapaong	Requalification de la « Rue mairie »	10 000	60 500	38 000
Tous pays	Toutes	Suivi des projets			20 000
<b>Total population concernée</b>				<b>1 690 000</b>	
<b>Total subventions allouées au Bureau de novembre 2012</b>				<b>1 155 500 €</b>	
<b>Total général subventions allouées en 2012 hors Fonds d'urgence</b>				<b>2 282 500 €</b>	

## 5. Requêtes qui seront présentées aux Bureaux de 2013

Pays	Villes	Domaine	Intitulé	Total projet € HT
Bénin	Lokossa	Éclairage	Projet d'éclairage public	150 000
	Lokossa	Santé	Équipement de 2 centres de santé	92 000
	Lokossa	Éducation	Construction de 35 modules de classes, bureaux et magasins	1 255 000
Burkina Faso	Bobo-Dioulasso	Eau Assainissement	2 <sup>ème</sup> phase du projet d'alimentation en eau et d'assainissement des 35 villages	670 000
	Manga	Patrimoine	Construction d'un centre culturel	170 000
	Tenkodogo	Urbain	Mise en place de feux tricolores	140 000
	Association des maires du Burkina Faso	Développement économique	Projet pilote à Banfora pour la construction d'un centre d'entrepreneuriat. Projet inscrit dans un programme plus vaste en partenariat avec les Canadiens.	550 000
Cambodge	Siem Reap	Assainissement	Assainissement des canaux secondaires du quartier ouest. Mise en valeur touristique. 2 <sup>ème</sup> tranche financière	290 000
Cameroun	Dschang	Eau - assainissement	Eau et assainissement de la commune - phase 2	450 000
	Garoua	Aménagement urbain	Aménagement du principal canal d'assainissement de la ville. Suite d'un ancien projet	305 000

	Limbe	Patrimoine	Construction du musée pour la sauvegarde et la valorisation de l'histoire et des cultures du Littoral. Projet inscrit dans un programme plus vaste de requalification urbaine et de mise en valeur touristique	1 600 000
<b>Cap Vert</b>	Praia	Assainissement	Vila Nova	1 300 000
<b>Côte d'Ivoire</b>	Yamoussoukro	Culture / patrimoine	Projet de musée municipal	170 000
<b>Guinée</b>	Télimélé	Assainissement	Assainissement des eaux usées et pluviales de 2 quartiers	263 000
<b>Haïti</b>	Port au Prince	Eau et Assainissement	Renforcement du service d'Hygiène Public et Installation d'un Laboratoire d'Eau Potable dans la commune	364 000
<b>Laos</b>	Vientiane	Eau et assainissement	Eau et assainissement du dernier village ciblé dans le programme quinquennal de la ville	170 000
<b>Mali</b>	Kayes	Voirie	Aménagement de la rue 340 du quartier Lafiabougou : revêtement de chaussées ou aménagement en terre	350 000
	Kayes	Patrimoine	Participation au programme de restauration du patrimoine	100 000
	Djenné	Assainissement et déchets / Patrimoine	Gestion de tous les déchets solides et liquides et revalorisation des berges du fleuve	1 000 000
	Tombouctou	Urbain	Construction gare routière	250 000
<b>Maroc</b>	Meknès	Patrimoine	Aménagement paysager, commercial et culturel du centre-ville	1 375 000
	Rabat	Espaces verts	Création des espaces verts et d'une voie piétonne dans le cadre du réaménagement d'une rocade sur l'axe principal de la ville	250 000
<b>Niger</b>	Gaya	Assainissement		368 000
	Dosso	Urbain	Construction de l'hôtel de ville	586 380
	Dosso	Assainissement	Hygiène et assainissement en milieu urbain	457 000
<b>Rwanda</b>	Kigali	Communication	Panneaux d'information dans la gare routière et dans la ville	470 000
<b>Sénégal</b>	Dakar	Éducation	Construction de l'école Decroly	200 000
	Kaolack	Santé	4ème tranche financière du projet de réhabilitation	143 321
	Thiès	Santé	Réfection deux centres de santé et construction d'un nouveau	150 000
<b>Tunisie</b>	Bizerte	Requalification urbaine	Réappropriation de la cité des Andalous	1 000 000
<b>Vietnam</b>	Bizerte	Patrimoine	Réhabilitation de l'école primaire du 13 janvier 1952 dans la Medina	80 000
	Hué	Assainissement	Réhabilitation du système de drainage de la citadelle	1 200 000
				<b>15 656 061</b>

## 6. Projets en cours d'exécution

Pays	Ville	Thème	Coût total projet (€)
Arménie	Erevan	Culture/Patrimoine/Équipement	33 000
Burkina Faso	Banfora	Services essentiels	555 000
Burkina Faso	Bobo-Dioulasso	Services essentiels	815 000
Cambodge	Kampot	Culture/Patrimoine/Équipement	250 000
Cameroun	Bangangté	Services essentiels	1 316 000
Côte d'Ivoire	Grand Bassam	Restauration du patrimoine	405 5000
Guinée	Télimélé	Culture/Patrimoine/Équipement	263 000
Madagascar	Fianarantsoa	Services essentiels	684 939
Mali	Bamako	Culture/Patrimoine/Équipement	694 000

Mali	Bandiagara	Eau-assainissement (2 <sup>ème</sup> phase)	415 000
Maroc	Casablanca	Services essentiels	1 500 000
Maroc	Meknès	Culture/Patrimoine/Équipement	3 000 000
Maroc	Rabat	Culture/Patrimoine/Équipement	560 000
Mauritanie	Rosso	Services essentiels	400 000
RD Congo		Formation	150 000
Sénégal	Kaolack	Services essentiels	695 000
Sénégal	Louga	Services essentiels	420 000
Sénégal	Saint-Louis	Services essentiels	80 000
Togo	Tsévié	Services essentiels	135 000
Togo	Dapaong	Requalification de la « Rue mairie »	60 000
Tunisie	Sidi Bouzid	Culture/Patrimoine/Équipement	400 000

## 7. L'AIMF met en œuvre un projet de sauvegarde du patrimoine urbain à Kampot

- Coût total du projet : 250 000 €
- Population concernée : 3 000 familles, soit 150 000 habitants

Kampot est une ville de 150 000 habitants qui résume plus de deux mille ans d'histoire du Cambodge à travers un patrimoine historique et architectural important. Depuis quelques années, la ville bénéficie d'un renouveau dû essentiellement à l'industrie du tourisme. Aujourd'hui première activité économique, le tourisme est fortement stimulé par les qualités patrimoniales de la ville. Mais, faute de protection suffisante et sous l'effet de la spéculation immobilière, le patrimoine urbain de Kampot (habitat traditionnel, architecture coloniale, compartiments chinois et bâtiments modernes) est néanmoins en danger.

Le projet met l'accent sur quatre points :

- l'amélioration de la connaissance du patrimoine de la ville
- l'amélioration des outils règlementaires applicables sur le terrain (plan d'urbanisme)
- la consolidation et la rénovation de trois bâtiments publics historiques
- la réalisation d'une maison du patrimoine, futur musée de la ville.

Aussi, pour mesurer et renforcer l'appropriation de ces enjeux de sauvegarde du patrimoine urbain, l'AIMF et la Province de Kampot ont organisé, les 14, 15 et 24 août 2012, un atelier de travail sur la question. Cette rencontre a été organisée en deux sessions :

- la première session (14-15 août) a permis d'introduire les notions et de présenter les modalités de gestion déployées dans d'autres villes de la région. Les démarches développées par les villes de Phnom Penh, Siem Reap, et Battambang ont ainsi été présentées
- la seconde session (24 août) s'est articulée autour de la production d'un premier texte inaugurant un cadre réglementaire pour la sauvegarde du centre historique de Kampot.

Cet atelier a permis de transmettre des connaissances sur l'histoire du développement urbain de Kampot auprès des acteurs locaux, connaissances issues des études menées dans le cadre du projet avec des architectes et étudiants afin d'acquérir une meilleure compréhension de l'urbanisme et de l'architecture de ce territoire.

Il a abouti à une proposition d'arrêté qui permettrait d'instituer un comité provincial pour la sauvegarde du patrimoine urbain. Cette proposition prévoit que le comité sera assisté par un groupe de travail technique chargé de définir avec précision les périmètres du secteur à sauvegarder. Il dressera une liste du patrimoine urbain et sera chargé de conseiller et d'inciter la population à la mise en œuvre d'actions de rénovation. Cet arrêté provincial est en phase d'ajustement et sera prochainement soumis au Gouverneur de Kampot pour validation.

## 8. La prise en compte du patrimoine dans les projets d'assainissement à Siem Reap

- Coût total du projet : 250 000 €
- Population concernée : 3 000 familles, soit 150 000 habitants

La ville de Siem Reap est la porte d'accès du site touristique et historique d'Angkor qui attire chaque année plus d'un million de visiteurs. La ville de Siem Reap subit ainsi une croissance spectaculaire. Mais les infrastructures et les services urbains ne se développent pas au rythme de cette croissance de la population et des visiteurs.

Le projet a été axé sur deux grands volets :

- l'assainissement (maîtriser la collecte des eaux usées et le ruissellement des eaux de pluie avec la construction d'un canal de 2m de large et une longueur de 2 km)
- la mise en valeur du patrimoine vivant accompagnée de mesures de protection et de sensibilisation (information de la population concernant les enjeux et les pratiques en termes de santé et d'hygiène liés à l'eau).

## 9. A Bangangté (Cameroun), l'AIMF engage un programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

- Coût total du projet : 1 300 000 €
- Population concernée : 65 000 habitants

Ce projet concerne la réhabilitation et à la consolidation des points d'eau existants dans dix villages rattachés à la commune urbaine. Il s'agit de :

- la création d'un service de l'eau pérenne en renforçant les capacités de maîtrise d'ouvrage de la commune
- la formation de gestionnaire de l'eau dans chaque village
- la mise en œuvre d'une politique d'eau et d'assainissement de la commune en créant un réseau de surveillance de la ressource et en favorisant l'émergence d'une expertise locale
- la création et la réhabilitation des infrastructures en quantité et qualité suffisantes
- la réhabilitation de 20 forages et de leurs systèmes de filtration et de désinfection et de 12 réservoirs
- la remise à niveau et l'extension des réseaux de distribution
- la réhabilitation et la création de 150 bornes fontaines
- la réhabilitation d'un millier de branchements particuliers à terme du projet
- la construction de dix blocs sanitaires ventilés dans les écoles primaires pour plus de 5 000 élèves
- la construction de cinq blocs sanitaires ventilés dans les marchés publics.

Aussi, ce projet met l'accent sur l'implication des populations bénéficiaires. Pour ce faire, au-delà des séances de sensibilisation menées tout au long du projet, il est aussi question de :

- harmoniser la contribution financière des bénéficiaires à l'investissement initial

- viser une prise en charge effective par les bénéficiaires des coûts d'entretien et de renouvellement des moyens d'exhaure
- encourager le développement de l'assainissement autonome pour les particuliers et les écoles
- encourager la fabrication locale de certaines parties des pompes et des ouvrages d'assainissement
- encourager la création d'interconnexion par des systèmes simples entre les quartiers, chaque fois que ce sera possible.

## 10. Appui à la mise en place d'un service municipal pour la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)

- Coût total du projet : 872 278 €
- Population concernée : 54 000 habitants

Ce projet est axé sur quatre axes prioritaires :

- **L'amélioration de l'accès à l'eau dans trente-cinq villages.**

A cet effet, il est prévu la construction de trente-deux nouveaux forages et la réhabilitation de cinquante en panne.

- **Le renforcement des capacités des associations villageoises en matière de gestion des systèmes d'adduction d'eau potable.**

Pour ce volet, trente-cinq réunions publiques seront organisées. Après ces réunions, des comités de gestion pour chaque point d'eau seront constitués. Ces comités feront l'objet de formation afin qu'ils puissent veiller à la bonne marche et la pérennisation des ouvrages. Des rencontres inter villageoises seront aussi favorisées.

- **L'amélioration durable de l'hygiène et l'assainissement dans la zone d'intervention du projet.**

Ce volet est principalement axé sur l'accès à l'assainissement dans les trente-cinq villages. Il est prévu la construction de :

- 1 000 latrines SANPLAT d'un faible coût et simples techniquement, dans un objectif de vulgarisation et de reproductibilité
- 50 latrines ECOSAN dont la construction sera accompagnée d'une formation spécifique des bénéficiaires
- 40 latrines VIP pour les écoles, ce qui est en droite ligne des politiques nationales ;

Il est également prévu, dans le cadre de ce volet, la sensibilisation des populations aux enjeux liés à l'hygiène, à l'assainissement et à la maintenance des systèmes mis en place. Aussi, Il sera constitué et formé trente-cinq comités de salubrité. Les artisans-maçons locaux seront formés à la construction des latrines et les bénéficiaires des latrines ECOSAN, agriculteurs et maraîchers, seront formés à leur utilisation.

- **Le renforcement des capacités de gestion, d'organisation, de maîtrise d'ouvrage et de suivi-évaluation des acteurs communaux et locaux.**

Pour renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement de la Commune, il est aussi prévu la création d'une cellule communale.

Cette dernière constitue le début d'un futur service communal d'eau et d'assainissement. Cette cellule communale est déjà opérationnelle et suit au quotidien les activités du projet.

## **11. Mise en place d'un réseau d'enlèvement de déchets à Zouerate (Mauritanie)**

- Coût total du projet : 221 000 €
- Population concernée : 40 000 habitants

La ville de Zouerate, devenue capitale régionale, connaît une importante croissance démographique. Mais la ville ne s'était pas dotée de services en matière d'assainissement. Il n'y avait pas de collecte organisée et les déchets restaient entassés dans la ville. Ces tas d'immondices étaient la source de nuisances olfactives mais surtout de pollution des eaux et de l'environnement.

La municipalité manque de moyens pour la collecte primaire, la construction de dépôts de transit, le transport. Le projet a ainsi permis :

- l'aménagement de décharge finale et l'organisation d'un service public d'assainissement.
- l'achat d'équipements (un camion multi système, six containers pour poubelles, vingt charrettes asines équipées, 8 000 poubelles) ;
- la formation sur la technique de suivi-évaluation et de gestion des ordures ménagères ;
- l'information, la formation et la sensibilisation des populations sur l'importance de l'assainissement sur l'environnement et la santé ;
- le renforcement des capacités des propriétaires d'ateliers de soudure sur la technique de confection de charrettes et de poubelles individuelles.

## **12. Les villes membres du réseau de l'AIMF se mobilisent pour l'accès à l'éducation et à la promotion de l'échange sud-sud**

### **a) Mise en place d'un centre d'apprentissage des métiers à Téliélé (Guinée)**

- Coût total du projet : 263 000 €
- Population concernée : 365 000 habitants dont 56 000 pour la commune urbaine

Téliélé est située à 270 km de Conakry. L'économie de la commune repose essentiellement sur l'agriculture (riz, maïs, mil, manioc et arachide) et l'élevage. La commune dispose d'une étude diagnostic et d'un plan de développement communal 2008 – 2017. Une enquête effectuée en 2010 a constaté les nombreux abandons de l'école formelle, le chômage massif des jeunes et ses corollaires : la délinquance et l'exode. Il est possible de remédier à cette situation en satisfaisant les besoins réels de formation théorique et pratique de la jeunesse aux métiers liés à l'infrastructure (bâtiment, travaux publics, mécanique), à l'artisanat (cordonnerie, tannerie, teinture, forge, tissage, couture, etc.) et au développement rural (agriculture, élevage, pisciculture, gestion de l'environnement).

Ainsi, le projet devra permettre :

- la construction de 3 bâtiments dont un pour des salles de cours et la direction, un second pour des ateliers pour l'apprentissage des métiers et un troisième comptant une cantine et un logement pour un gardien ;
- la fourniture d'équipements des bâtiments.

### b) La promotion de l'échange d'expérience et d'expertises sud-sud

L'AIMF valorise et favorise l'échange d'expertise sud-sud. C'est ainsi au :

- Cameroun, le personnel municipal de Bafou a été formé par celui de Bangangté
- Burkina Faso : des échanges entre les équipes techniques de la commune de Bobo-Dioulasso et de Banfora se font régulièrement, pour comparer la mise en œuvre de leurs deux projets en cours
- Mali : l'expertise des services techniques de la ville de Bamako est sollicitée dans la mise en œuvre des projets d'eau et d'assainissement à Gao et Bandiagara
- Cambodge : l'expertise du bureau technique de la ville de Siem Reap est mise à profit dans la mise en œuvre des projets de l'AIMF dans ce pays, en particulier à Kampot
- Bénin : la mise en valeur du patrimoine de la ville de Porto-Novo par celle d'Erevan (Arménie).

### 13. Le Fonds d'urgence de l'AIMF pour être solidaire avec les collectivités locales membre de son réseau

Après la solidarité avec le peuple haïtien et les réfugiés ivoiriens au Ghana, Le Fonds d'urgence de l'AIMF s'est particulièrement rendu solidaire avec le Mali où les violences qui sévissent dans le nord ont poussé des milliers d'individus à quitter leur pays. En conséquence, plusieurs actions d'aide d'urgence ont été menées :

- **un premier appui a été apporté aux populations réfugiées en Mauritanie et à Bamako en :**
  - nourritures (céréales, pâtes, huiles, lait, thé, sucre et quelques protéines) ;
  - fournitures scolaires, couvertures, nattes, ustensiles de cuisines, etc.
- **Perspectives : un second appui, en rapport avec l'association des Municipalités du Mali, pourrait s'inscrire dans la durée.**

Ce programme qui sera mis en œuvre dans les collectivités locales du nord du Mali, mais en rapport avec celles des pays frontaliers, a pour objectifs :

- le renforcement des capacités des collectivités locales du nord ;
- la création de 10 centres de regroupement pour le ravitaillement de la population et la nutrition des enfants ;
- la création de 20 sites de distribution d'intrants et de semences ;
- la réhabilitation de 10 centres de santé communautaires ;
- la réhabilitation de 10 mini-adductions d'eau.

Après en avoir identifié, des actions concrètes, la Commission de l'AIMF participera au projet global en finançant :

- un des 10 centres de regroupement pour le ravitaillement de la population et la nutrition des enfants ;
- un des 10 centres de santé prévus ;
- la réhabilitation d'une mini-adduction d'eau potable.

## ANNEXE

### a) Composition du Bureau

#### Conseil d'Administration de l'AIMF (octobre 2012)

##### Président

M. Bertrand Delanoë  
Maire de Paris (*France*)

##### Vice-Présidents

M. Hugues  
Ngouelondélé  
Député-Maire de  
Brazzaville (*Congo*)

M. Bilal Hamad  
Président du Conseil  
municipal de Beyrouth  
(*Liban*)

M. Willy Demeyer  
Bourgmestre de Liège  
(*Belgique*)

M. Régis Labeaume  
Maire de Québec  
(*Canada*)

M. Mambe  
Beugré Robert  
Gouverneur du  
District  
d'Abidjan (*Côte  
d'Ivoire*)

##### Secrétaire général

M. Khalifa Ababacar Sall  
Maire de Dakar (*Sénégal*)

##### Trésorier

M. Mohamed Sajid  
Président du Conseil de la ville de Casablanca (*Maroc*)

##### Membres

M. Adama Sangaré  
Maire central du District de Bamako  
(*Mali*)

M. Xavier Bettel  
Bourgmestre de Luxembourg (*Grand  
Duché du Luxembourg*)

M. Aslam Hosenaly  
Lord-Maire de Port-Louis  
(*Maurice*)

M. Nicéphore Soglo  
Maire de Cotonou (*Bénin*)

M. Ahmed Hamza Ould Hamza  
Président de la Communauté urbaine de  
Nouakchott (*Mauritanie*)

M. Seifallah Lasram  
Maire de Tunis (*Tunisie*)

M. Sami Kanaan  
Vice-Maire de Genève (*Suisse*)

M. Simon Compaoré  
Maire de Ouagadougou (*Burkina Faso*)

Mme Jacqueline Moustache Belle  
Maire de Victoria (*Seychelles*)

M. Jean-François Ntoutoume Emame  
Maire de Libreville (*Gabon*)

M. Kep Chuk Tema  
Gouverneur de Phnom Penh (*Cambodge*)

M. Gilbert Tsimi Evouna  
Délégué du Gouvernement auprès  
de la communauté urbaine de  
Yaoundé (*Cameroun*)

##### Commissions permanentes

###### Commission n° 1 :

« Décentralisation et démocratie  
locale »

M. Cheikh Mamadou Abiboulaye  
Dièye  
Maire de Saint-Louis (*Sénégal*)

###### Commission n° 2 :

« Développement urbain durable et  
environnement »

M. Daniel Brélaz  
Syndic de Lausanne (*Suisse*)

###### Commission n° 3 :

« Genre, formation et mise en  
réseau des personnels municipaux  
»

M. Hugues Martin  
Adjoint au Maire de Bordeaux  
(*France*)

###### Commission n° 4 :

« Dialogue interculturel et paix »

M. André Kimbuta  
Gouverneur de Kinshasa (*RD Congo*)

###### Commission n° 5 :

« Développement local et  
entrepreneuriat »

M. Michael Appelbaum  
Maire de Montréal (*Canada*)

###### Commission n° 6 :

« Aide humanitaire et gestion des  
risques »

Mme Célestine Ketcha Courtès  
Maire de Bangangté (*Cameroun*)

###### Commission n° 7 :

« Villes innovantes »

Mme Rachel Bocher  
Adjointe au Maire de Nantes (*France*)

**b) Nouvelles adhésions en 2012**

<b>Pays</b>	<b>Ville</b>	<b>Statut</b>
Centrafrique	Bossangoa	membre
Côte d'Ivoire	Abengourou	membre
Côte d'Ivoire	Aboisso	membre
Côte d'Ivoire	Daloa	membre
Côte d'Ivoire	Gagnoa	membre
Côte d'Ivoire	Korhogo	membre
Côte d'Ivoire	San Pedro	membre
Guinée	Pita	membre
Liban	Zgharta-Ehden	membre
R. D. Congo	Goma	membre
R. D. Congo	Kisangani	membre
R. D. Congo	Kolwezi	membre
R. D. Congo	Zongo	membre
Rwanda	Rubavu	membre
Vanuatu	Port-Vila	membre
Bénin	Communauté de communes de l'Ouémé	Association
Mali	Association des municipalités du Cercle de Yélimané	Association
Bosnie Herzégovine	Banjaluka	Membre associé

## c) Liste des membres du réseau

### Membres de l'AIMF

253 membres

213 villes membres, 29 associations de villes, 11 membres associés, 48 pays

<b>Arménie</b> Erevan	<b>Cambodge</b> Kampot Phnom-Penh Siem Reap	<b>Congo (Rép. dém.)</b> Bandundu Bukavu Butembo Goma Kananga Kinshasa Kisangani Kolwezi Lubumbashi Zongo
<b>Belgique</b> Bruxelles Liège Mons Namur Woluwe-Saint-Lambert	<b>Cameroun</b> Bangangté Bertoua Douala Dschang Ebolowa Edéa Foumban Garoua Limbé Ngaoundéré Yaoundé	<b>Côte d'Ivoire</b> Abengourou Abidjan Aboisso Bouaké Daloa Gagnoa Grand-Bassam Korhogo San Pedro Yamoussoukro
<b>Bénin</b> Abomey Bohicon Cotonou Covè Lokossa Nikki Ouidah Parakou Porto-Novo Zogbodomey	<b>Canada</b> Montréal Québec Saguenay	<b>Djibouti</b> Djibouti
<b>Bosnie Herzégovine</b>	<b>Cap-Vert</b> Mindelo Praia	<b>Égypte</b> Alexandrie Le Caire Port Saïd
<u>Membres associés :</u> Banjaluka	<b>Centrafrique</b> Bangui Bossangoa M'Baïki	<b>États-Unis</b> Lafayette
<b>Brésil</b> Ouro Preto	<b>Comores</b> Moroni Mutsamudu	<b>France</b> Bordeaux Le Havre Lille Lyon Marseille CU du Grand Nancy Nantes Paris Saint-Denis (Réunion) Strasbourg Tours
<b>Bulgarie</b> Sofia	<b>Congo</b> Brazzaville Dolisie Mossendjo Nkayi Ouessou Pointe-Noire	
<b>Burkina Faso</b> Banfora Bobo-Dioulasso Dédougou Koudougou Manga Ouagadougou Ouahigouya Tenkodogo Yako		
<b>Burundi</b> Bujumbura Ngozi		

Membres associés :

Angoulême  
Cté Agglo. Évry Centre  
Essonne  
Cté urbaine de Bordeaux  
Nice  
Poitiers

**Gabon**

Franceville  
Lambaréné  
Libreville  
Oyem  
Port-Gentil

**Géorgie**

Tbilissi

**Guinée**

Conakry  
Gueckédou  
Kindia  
Labé  
Mamou  
Pita  
Télimélé

**Haïti**

Cap Haïtien  
Carrefour  
Pétionville  
Port-au-Prince

**Italie**

Aoste

**Laos**

Vientiane

**Liban**

Beyrouth  
Byblos  
Tripoli  
Zahlé  
Zgharta-Ehden

**Luxembourg**

Luxembourg

**Anc. rép. Yougoslave de**

**Macédoine**

Skopje

**Madagascar**

Antananarivo  
Antsirabé  
Diégo-Suarez  
Fianarantsoa  
Majunga  
Toamasina  
Tuléar (Toliara)

**Mali**

Bamako  
Bandiagara  
Djenné  
Gao  
Kayes  
Mopti  
Ségou  
Sikasso  
Tombouctou

**Maroc**

Agadir  
Casablanca  
Essaouira  
Marrakech  
Meknès  
Rabat  
Tanger

**Maurice**

Beau Bassin-Rose Hill  
Port-Louis

**Mauritanie**

Akjoujt  
Atar  
Boutilimit  
Kaédi  
Nouadhibou  
Nouakchott  
R'kiz  
Rosso  
Tidjikdja  
Zouerate

Membre associé :

Boghé

**Moldavie**

Chisinau

**Monaco**

Monaco

**Niger**

Agadez  
Birni N'Konni  
Diffa  
Dosso  
Gaya  
Maradi  
Niamey  
Tahoua  
Tillabéri  
Zinder

**Roumanie**

Bucarest  
Ploiești  
Targoviste

**Rwanda**

Kigali  
Rubavu

**Sénégal**

Bambey  
Dakar  
Kaolack  
Kédougou  
Louga  
Pikine  
Podor  
Saint-Louis  
Thiès  
Ziguinchor

Membre associé :

Nioro du Rip

**Seychelles**

Victoria

**Suisse**

Genève  
Lausanne  
Montreux  
Nyon  
Vernier

**Tchad**

Abéché  
Doba  
Moundou  
N'Djaména  
Sarh

**Togo**

Aného  
Atakpamé  
Dapaong  
Kara  
Kpalimé  
Lomé  
Notsè  
Sokodé  
Sotouboua  
Tsévié

**Tunisie**

Bizerte  
Monastir  
Sfax  
Sousse  
Tunis

Membres associés :

Gafsa  
Kasserine  
Siliana

**Vietnam**

Hanoi  
Ho Chi Minh-Ville  
Hué

## ASSOCIATIONS

### Andorre

Association des communes d'Andorre

### Arménie

Association des communes d'Arménie

### Belgique

Union des villes et communes de Wallonie

### Bénin

Association nationale des communes du Bénin  
Association des communes de l'Atlantique et du Littoral  
Association des communes du Mono et du Couffo  
Communauté de communes de l'Ouémé  
Groupement intercommunal du Mono  
Union des communes du Zou

### Burkina Faso

Association des municipalités du Burkina Faso

### Cameroun

Association des communes et villes unies du Cameroun

### Canada

Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick  
Union des municipalités du Québec  
Fédération canadienne des municipalités

### Congo

Association des maires du Congo

### Côte d'Ivoire

Union des villes de Côte d'Ivoire

### France

Association des communes et collectivités d'Outre Mer

### Guinée

Association des maires de Guinée

### Madagascar

Organisme public de coopération intercommunale du Grand Antananarivo

### Mali

Association des municipalités du cercle de Yélimané  
Association des municipalités du Mali

### Mauritanie

Association des maires de Mauritanie

### Niger

Association des municipalités du Niger

### Roumanie

Association des villes de Roumanie  
Association des municipalités de Roumanie

### Sénégal

Association des maires du Sénégal

### Tchad

Association des communes du Tchad

### Togo

Union des communes du Togo

### Tunisie

Fédération nationale des villes tunisiennes

## d) Le Secrétariat permanent

### Secrétariat permanent

9 rue des Halles, 75001 PARIS – Téléphone : 00 33 (0)1 44 88 22 88 – Télécopie : 00 33 (0)1 40 39 06 62  
Adresse électronique : [sp@aimf.asso.fr](mailto:sp@aimf.asso.fr) – Site : [www.aimf.asso.fr](http://www.aimf.asso.fr)

#### Secrétaire permanent

M. Pierre BAILLET

#### Secrétaires

Mme Maguy CAPITOLIN  
M. Gérard DECKER

#### Conseillers

M. Jean-Marie RENNO  
M. Laurent JABOEUF  
Mme Julie GUILLAUME

#### Chargée de projets

Mme Arianna ARDESI

#### Chargés de mission

M. Samba BA  
Mme Nathalie GURDEBEKE

#### Comptable

Mme Monique PELLET